

### **CONSEIL MUNICIPAL**

Il est 18h30 lorsque M. P.-A. TSCHUDI, président, ouvre la séance.

**Sont présents:** Mmes et MM. E. BALLAMAN, J. BALLAMAN, P. BOCCARD,

Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, J. CHARPIER, Ch. DESPOND, J.-M. DEVAUD, S. DE WECK HADDAD, P. DI SANTOLO, P. DOUDIN, R. ECUYER, C. FEUSIER, J.-F. GIRARDET, M. GIRARDET, P. HAMANN, J.-P. HULLIGER, K. ISWALA, A. JIMENAY, J.-P. KIRSCHMANN, Y. LE CHEVALIER-DE-PREVILLE, J.-P. MOURARET, J. REVILLET, D. SCHWEIZER, K. STAFFLER, L. TREMBLET, P.-A. TSCHUDI, J.-C. WYSS et

L. ZWICK-MERCHAN.

Mme M. BOGET, maire, et MM. J.-C. DUCROT et R. SANSONNENS, conseillers administratifs, assistent à la séance.

\* \* \*

### **ORDRE DU JOUR:**

- 1. Communications du Bureau.
- 2. Communications du Conseil administratif.
- 3. Parlement des jeunes.
- 4. Election du/de la président-e de la commission de l'action sociale en remplacement de Mme Di Santolo (S), démissionnaire.
- 5. Election du/de la président-e de la commission d'information et communication en remplacement de M. Hulliger (S), démissionnaire.
- 6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de <u>CHF 80'000.-</u> devant financer la refonte complète du site internet communal *www.meyrin.ch* (projet No 49/2005).

- 7. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de <u>CHF 100'000.</u> destiné à financer l'achat et la plantation de cent arbres à grand développement sur les parcelles dont l'entretien incombe à la commune de Meyrin (projet No 48/2005).
- 8. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de <u>CHF 150'000.</u> destiné à l'étude de l'aménagement du chemin de Riantbosson (projet No 46/2005).
- Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de <u>CHF 300'000.</u> destiné à l'étude de l'aménagement de la place des Cinq-Continents, du parc public et de l'avenue de Feuillasse (projet No 47/2005).
- 10. Délibération relative à des mesures de préretraite destinées aux employés communaux, fonctionnaires ou auxiliaires soumis à la LPP (période: 1<sup>er</sup> janvier 2006 31 décembre 2008) (projet No 43a/2005). Rapport de la commission des finances (Mme Ecuyer, R).
- 11. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de <u>CHF 170'000.-</u> destiné à l'acquisition du mobilier et des équipements informatiques liés à l'extension de la mairie et à sa réorganisation (projet No 33a/2005). <u>Rapport de la commission de gérance</u> (Mme Staffler, L).
- 12. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de <u>CHF 120'000.</u> destiné à financer l'aménagement du jardin de la découverte implanté dans le périmètre du Globe de la science et de l'innovation du CERN (projet No 37a/2005). <u>Rapport de la commission de l'environnement</u> (M. Tremblet, DC).
- 13. Pétition de l'association Undertown. Rapport de la commission écoles et jeunesse et de la commission conjointe écoles et jeunesse et culture (M. Boccard, R).
- 14. Rapports des délégués à l'association Undertown (Mme Bordry, Ve, et M. Cornuz, Ve).
- 15. Projets de résolutions.
- 16. Projets de motions.
- 17. Propositions individuelles.
- 18. Questions.

\* \* \*

En préambule, **M. Tschudi**, président, souhaite la bienvenue à Mme Monique Boget, maire, à MM. Ducrot et Sansonnens, conseillers administratifs, à M. Monnet, à Mme Dörfliger, ainsi qu'au nombreux public de ce soir.

# 1. Communications du Bureau

- **M. Tschudi** déclare que, sauf imprévu, ce Conseil ne devrait pas durer trop longtemps et que le Bureau suggère de ne pas faire de pause, ce qui signifie que les membres du Municipal sont priés d'apporter leurs questions dès maintenant et ce jusqu'au point 12 de l'ordre du jour. Il ajoute que si la séance paraît se prolonger au-delà des prévisions, il serait accordé une petite pause. Après le Conseil, il déclare que tout le monde est convié à un repas simple.
- **M. Tschudi** annonce qu'aux points 4 et 5, il y l'élection de nouveaux présidents à la commission action sociale et information et explique que ces points font suite à un courrier émanant de Mme Di Santolo et M. Hulliger dont il donne lecture comme suit:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Vous n'êtes pas sans savoir que le groupe socialiste de Meyrin-Cointrin est en constante évolution. Afin de varier les plaisirs municipaux inhérents à notre fonction d'élu, Mme Di Santolo et M. Hulliger ont, d'un commun accord, en toute connaissance de cause et en pleine possession de leurs moyens, décidé de renoncer à leur mandat respectif de présidente de la commission de l'action sociale et de co-président de la commission de l'information et de la communication à dater du lundi 19 décembre 2005 à minuit.

Nous avons tous deux pris beaucoup de plaisir à animer ces commissions et c'est avec une certaine nostalgie que nous avons pris cette décision. Mais nous ne regrettons pas ce choix qui permettra à d'autres d'assumer cette noble tâche avec autant de joie et de bonheur que nous avons pu éprouver. Une page se tourne et nos regards convergent vers de nouveaux horizons inexplorés qui, nous en sommes certains, nous ouvriront les portes du savoir et de la connaissance municipale.

En vous remerciant d'avoir eu la patience de lire et d'écouter ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de notre profonde considération.

Jean-Philippe Hulliger

Patricia Di Santolo

### Enfin, M. Tschudi fait la déclaration suivante:

"Permettez-moi brièvement de vous donner un rapport succinct de la commission de liaison qui s'est réunie le 14 décembre dernier. Vous recevrez un procès-verbal qui vous permettra de prendre connaissance de tous les détails qui ont été discutés ce soir-là.

Faisant suite au courrier des socialistes meyrinois à propos des dysfonctionnements constatés dans le bureau de vote de Meyrin lors des dernières élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, courrier qui vous a été lu lors de notre dernière séance, la commission a auditionné M. Eddy Maret, adjoint de M. Patrick Aschéri, responsable du service des votations, ainsi que le président et la vice-présidente du local de vote, M. de Préville et Mme Feusier.

M. Maret a d'abord relevé que les deux erreurs observées étaient très différentes. L'une était une erreur d'annotation d'enveloppe. Il a souligné que ce type d'erreurs n'était pas rare et était le résultat d'un travail effectué extrêmement rapidement. Meyrin fait partie des locaux de vote les plus grands du canton. Les résultats sont attendus le plus rapidement possible. Des erreurs peuvent donc facilement se glisser et c'est la raison pour laquelle tout est recontrôlé centralement par la suite, ce qui permet effectivement de déceler et de corriger ce type d'erreurs.

La deuxième erreur concernait une enveloppe contenant 93 bulletins retrouvés derrière un autocuiseur par le concierge dans l'après-midi du dimanche. Le président en a immédiatement averti le service des votations et a ramené dans les temps les bulletins égarés dont il a pu être tenu compte. L'hypothèse la plus vraisemblable est que ces bulletins aient glissé derrière l'autocuiseur et que ce n'était pas un acte intentionnel. M. Maret a donc dédramatisé et relativisé les erreurs commises tout en soulignant que des améliorations pouvaient certainement être apportées dans l'organisation du dépouillement et dans les instructions aux personnes convoquées pour ce type de travail. Il s'est également déclaré disposé de faire part de son expérience. M. de Préville et Mme Feusier ont également apporté des suggestions pour un réaménagement du local de vote lors du dépouillement d'élections qui, compte tenu du nombre de listes, des possibilités de panachage et de latoisage, nécessite un espace considérable pour pouvoir faire d'innombrables piles de bulletins. Il a également été fortement suggéré d'écarter tous les engins superflus, tels des autocuiseurs, dans le lieu où se déroule le dépouillement.

A la question pourquoi Meyrin s'était fait publiquement remonter les bretelles, alors que de telles erreurs sont si fréquentes, voire pires à d'autres endroits, M. Maret a simplement répondu que les critiques publiques à l'égard du local de vote de Meyrin n'émanaient pas du service des votations.

Après le départ des personnes auditionnées, les commissaires se sont déclarés satisfaits des explications qu'ils avaient reçus. Ils ont estimé qu'au vu de ces indications les incidents devaient être relativisés, mais que tout devait être entrepris pour les éviter à l'avenir.

Ainsi en vue des prochaines élections de la cour des comptes en avril 2006, il a été décidé de revoir la disposition du lieu pour assurer un espace adéquat et d'accepter l'offre de M. Maret, à savoir qu'un délégué du service des votations participe au dépouillement.

En outre, il a été rappelé que les partis et les citoyens peuvent assister en qualité d'observateurs à tout dépouillement aussi bien lors d'élections que de votations.

Dans un deuxième point, la commission de liaison s'est penchée sur l'organisation d'un séminaire visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil municipal.

Il a été décidé trois choses:

- Avant de se prononcer définitivement sur la forme que prendra la réflexion souhaitée par tous, sa durée et la date, son contenu devra préalablement en être précisé. En fonction du contenu, des différents questionnements et de la façon de les aborder, une décision sera prise ultérieurement sur le moment le plus adéquat de mener cette réflexion, séminaire d'un jour ou soirées en semaine.
- Il a été décidé d'en confier la préparation à la commission de liaison. Les membres du Conseil municipal qui souhaitent contribuer à ce stade à la préparation de cette réflexion sont donc priés de s'adresser à leur chef(fe) de groupe.
- Les thèmes qui seront abordés lors de cette remise en question de notre fonctionnement et de nos méthodes de travail devraient permettre, non pas de dépasser les divergences qui nous traversent sur les différents dossiers, mais d'améliorer la manière de les traiter et de se déterminer dans l'intérêt général.

Voilà j'en ai terminé sur ce premier point à l'ordre du jour et je passe la parole à notre Maire, Mme Boget, pour les communications du Conseil administratif."

\* \* \*

### 2. Communications du Conseil administratif

Séance du 22 novembre 2005 – proposition de M. Wyss

### Plaquettes d'identification sur les hydrantes rouges communales

M. Wyss a proposé de faire installer des plaquettes d'identification sur toutes les hydrantes rouges situées sur la Commune.

Selon le chiffre 2 de l'article 44 du règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, seules les hydrantes souterraines doivent être signalées, aux frais de la commune, par une plaque officielle jaune, triangulaire, de 25 cm de côté, posée la pointe en bas.

Le commandant de notre compagnie des sapeurs-pompiers indique que notre Commune est en conformité avec la loi. Il précise qu'il existe deux numérotations pour toutes les bouches souterraines, ainsi que pour les hydrantes. Il s'agit du numéro SIG et du numéro SIS, les deux n'étant pas identiques, ce qui peut prêter à confusion. C'est pourquoi, jusqu'à présent, lors d'une défectuosité constatée, l'indication de position géographique, (en face de tel ou tel commerce ou au chemin du... No...), permet habituellement d'identifier aisément l'endroit.

M. Wyss cite la Ville de Genève en référence, mais il faut noter que cette dernière présente un autre type d'urbanisation que celle de notre Commune, le mobilier urbain étant moins facilement perceptible.

Cependant, afin d'améliorer encore la situation, l'éventuelle inscription à la peinture du numéro SIS va être examinée.

# PLQ 29'374-526 EMS Champs-Fréchets

Par son courrier daté du 25 novembre 2005, le DT (Département du territoire), ex-DAEL (Département de l'aménagement, équipement et logement) a accordé un délai complémentaire au 31 janvier 2006 pour envoyer le préavis communal.

Pour mémoire, il s'agit de la délibération No 23/2005 qui avait été présentée lors de la séance plénière du Conseil municipal du 4 octobre 2005 et qui avait été renvoyée en commission d'urbanisme. Cette délibération sera traitée lors du Conseil municipal du 24 janvier 2006.

# Taxation fiscale 2004 – erreur de l'AFC

Nous tenons à revenir sur l'erreur commise par l'administration fiscale cantonale dans la taxation de l'année fiscale 2004 qui a fait l'objet d'articles parus la semaine passée dans la presse locale et d'un courrier adressé par M. Stéphane Tanner, directeur général de l'AFC, à tous les contribuables résidant à Meyrin ou y exerçant une activité professionnelle, soit 11'000 personnes.

Il s'avère qu'un employé de l'AFC a confondu les communes de Meyrin et Meinier lors de l'attribution des taux de centimes additionnels et de part privilégiée qui, étant l'un et l'autre à des niveaux différents, ont valu aux contribuables concernés une augmentation située entre 1 et 3% de leur précédent total d'impôt, ce qui représente une hausse moyenne de CHF 120.- par contribuable.

Afin de tenir compte de la période de fêtes, l'administration n'enverra les bordereaux rectificatifs qu'à mi-janvier 2006, les contribuables disposant de 30 jours pour s'acquitter de ce supplément d'impôt.

Or, c'est par la presse que le Conseil administratif a été informé de ce problème puisque ce n'est que le 16 décembre qu'un responsable de l'Administration fiscale cantonale a pris contact avec Mme Boget, alors que cette information est parue dans les journaux locaux la veille déjà et que la lettre d'excuses de l'AFC a été envoyée aux contribuables concernés le 14 décembre.

En conséquence, le Conseil administratif a écrit un courrier à M. David Hiler, chef du Département des finances, pour lui faire part de son mécontentement d'avoir été avisé aussi tardivement. Il lui a été précisé que cette manière de faire nous a empêchés d'informer nos services afin qu'ils puissent répondre de manière circonstanciée aux nombreuses personnes inquiètes qui ont téléphoné ou se sont rendues à la mairie pour se renseigner.

Il a également été mentionné qu'une concertation entre les administrations cantonale et communale aurait permis, d'une part, de déterminer la période la plus adéquate pour informer les contribuables concernés de cette hausse d'impôt et, d'autre part, de mettre au point une stratégie d'informations permettant de limiter les demandes d'explications.

Le Conseil administratif a profité de ce courrier pour faire part de son inquiétude en apprenant que c'était par hasard qu'une telle erreur avait été constatée alors qu'elle concernait plus de 10'000 personnes, et qu'il espérait que l'AFC saurait tirer les conclusions de cet incident afin de limiter les erreurs et, par là-même, les pertes fiscales qui pourraient en résulter.

Enfin, nous vous signalons d'ores et déjà que le Conseil administratif fera également paraître un article dans le *Meyrin Ensemble* de janvier pour expliquer la situation et témoigner de sa solidarité avec les personnes mises en difficulté par ce redressement fiscal

# Centre sportif – patinoire

La commission des sports a confirmé le programme, maintenant deux pistes de glace.

Afin d'éviter de se retrouver avec ce dossier dans une situation identique à celle que connaît actuellement le projet de tribune de football, le Conseil administratif vous propose de consacrer un samedi à la visite de deux ou trois patinoires, ce qui permettra à chacun de se faire une idée plus précise de la relation programme de construction—contexte topographique—coût.

Aussi, au début janvier, l'administration contactera les présidents des commissions finances, sports, urbanisme et travaux pour élaborer le programme de la visite que le Conseil administratif vous propose de fixer au samedi 4 février prochain.

\* \* \*

### 3. Parlement des jeunes

**M. Tremblet** donne lecture de la lettre qui a été envoyée au président du Conseil municipal par le Parlement le 18 décembre 2005:

Concerne : Parlement des Jeunes de Meyrin

Monsieur.

Le Parlement des Jeunes de Meyrin, après avoir passé une période d'activité exceptionnelle, s'investit à présent presque pleinement dans le projet d'aide au développement à Madagascar.

Les 17 membres de la commission sont actuellement en train d'exploiter divers moyens pour trouver les fonds nécessaires, à savoir CHF 50'000.-, pour le projet. Une partie de cette somme sera récoltée par autofinancement. Les ventes de pâtisseries et de produits africains (litchis et mangues séchés), l'organisation d'un concours de décoration des balcons, d'un concert en ville de Genève et bien d'autres choses devraient couvrir une petite partie des frais totaux. Cependant, la majorité des fonds seront fournis par des sponsors et des dons d'entreprises ou de particuliers. Nous avons déjà envoyé plusieurs demandes à différents sponsors potentiels. Pour la majorité des cas, nous devrons attendre février pour avoir une réponse car notre dossier est à l'étude pour l'instant.

Une demande de soutien financier sera aussi adressée à la commune de Meyrin, plus précisément à la Commission d'Aide au Développement, dans le cadre d'un projet du Parlement des Jeunes de Meyrin. Un appel aux dons sera également lancé dans le Meyrin Ensemble de janvier, avec une description détaillée du projet.

Bien évidemment, le projet d'aide au développement n'est pas l'unique occupation du PJM. Nous travaillons aussi, entre autres, sur l'organisation du "Kaméléon Festival" de septembre 2006.

Je profite de cette lettre pour mentionner un sujet délicat : l'Undertown. Le PJM a appris, par Mme Melissa Rebetez, chef du SEJI, qu'il s'agit statutairement d'une association sociale visant à intégrer des jeunes et non pas d'une association culturelle. Or, aux yeux des jeunes, « L'Undertown » est considéré comme un lieu de concerts. Les jeunes voient en l'Undertown un lieu d'animations culturelles, c'est pourquoi ils manifestent leur mécontentement visà-vis de la fin de l'association. Le PJM a également appris qu'un groupe de travail visant à "remplacer" l'association Undertown sera créé. Nous demandons donc aux autorités de nous tenir au courant de l'avancement de ce dossier.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'au Conseil Municipal, de bonnes fêtes, tout en vous remerciant d'avance de lire cette lettre lors de la prochaine réunion de ce dernier.

Pour le Parlement des Jeunes de Meyrin Zhong LIN, président

\* \* \*

4. <u>Election du/de la président-e de la commission de l'action sociale en</u> remplacement de Mme Di Santolo (S), démissionnaire

**M.** Hulliger propose la candidature de Mme Janine Revillet tout en précisant qu'elle est déjà très active au sein de cette commission et qu'elle sera parfaite à ce poste.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. Tschudi** soumet au vote <u>la candidature de Mme Revillet</u> qui est **ACCEPTEE A L'UNANIMITE MOINS UNE VOIX**.

\* \* \*

- 5. <u>Election du/de la président-e de la commission d'information et</u> communication en remplacement de M. Hulliger (S), démissionnaire
- M. Tschudi précise qu'il s'agit d'une co-présidence et rappelle que l'autre coprésident est M. Chambers.
- M. Hulliger propose la candidature de Mme Patricia Di Santolo.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. Tschudi** soumet au vote <u>la candidature de Mme Di Santolo</u> qui est **ACCEPTEE A L'UNANIMITE MOINS UNE VOIX**.

\* \*

- 6. <u>Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 80'000.- devant financer la refonte complète du site internet communal www.meyrin.ch (projet No 49/2005)</u>
- **M. Sansonnens** déclare que le site internet de la Commune laisse à désirer et qu'il convient de le refaire complètement. Il continue en déclarant qu'il y a trois objectifs fixés, soit: la refonte complète du site internet communal, devenir autonome quant à l'actualisation des informations et bénéficier d'un accompagnement professionnel pour mettre en place ce site internet.

Il propose de renvoyer ce projet de délibération en commission information et communication.

Personne ne désirant prendre la parole, **M. Tschudi** met aux voix le renvoi en **commission information et communication** du projets de **délibération No 49/2005**, ce qui est **ACCEPTE A L'UNANIMITE**.

\* \* \*

- 7. <u>Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à financer l'achat et la plantation de cent arbres à grand développement sur les parcelles dont l'entretien incombe à la commune de Meyrin (projet No 48/2005)</u>
- **M. Ducrot** déclare que ce crédit fait suite aux importants dégâts que la Commune a connu le 30 juillet 2005 liés notamment à l'ouragan et rapporte qu'environ 50 arbres ont été détruits. Il estime important de renouveler l'ensemble des arbres et déclare que tout renseignement utile sera fourni en commission. Il propose donc le renvoi de cette demande de crédit en commission de l'environnement.

Aucune demande de parole n'est formulée et **M. Tschudi** met aux voix le renvoi en <u>commission de l'environnement</u> du projet de <u>délibération No 48/2005</u>, ce qui est **ACCEPTE A L'UNANIMITE**.

\* \* \*

- 8. <u>Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 150'000.- destiné à l'étude de l'aménagement du chemin de Riantbosson (projet No 46/2005).</u>
- **M. Sansonnens** rappelle les difficultés de circulation et de stationnement au chemin de Riantbosson. Il ajoute que l'arrivée prochaine du tram à Meyrin ne va pas contribuer à améliorer les difficultés actuelles à cet endroit. De ce fait, il déclare qu'il convient de se projeter dans l'avenir afin de trouver des solutions dans l'ensemble de ce secteur. Par cette délibération, il ajoute qu'il est proposé de pouvoir entreprendre les études dans ce secteur qui concernent l'entrée de Meyrin avec l'arrivée du tram et propose, au nom du Conseil administratif, de renvoyer ce projet de délibération en commission d'urbanisme.

Personne ne désirant s'exprimer à ce sujet, **M. Tschudi** met aux voix le renvoi en **commission d'urbanisme** le projets de **délibération No 46/2005**, ce qui est **ACCEPTE A L'UNANIMITE**.

\* \* \*

- 9. <u>Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 300'000.- destiné à l'étude de l'aménagement de la place des Cinq-Continents, du parc public et de l'avenue de Feuillasse (projet No 47/2005)</u>
- **M. Sansonnens** explique qu'il s'agit ici de définir l'ensemble du périmètre du centre du cœur de la cité en fonction des différents éléments qui sont à l'étude actuellement, notamment le P1, l'entrée du parking souterrain par l'avenue Feuillasse, ainsi que la réalisation d'un parc dans le secteur du P2 et du terrain de football. Il explique que ces travaux vont impliquer toute une série de phase de réalisation de travaux qui vont conduire à l'arrivée du tram d'ici fin 2008-2009 dans la cité de Meyrin. Il propose, au nom du Conseil administratif, de renvoyer ce projet de délibération en commission d'urbanisme.
- M. Hulliger demande si cette étude pour l'aménagement du centre de la cité est une nouvelle étude ou s'il s'agit d'un complément à l'étude déjà en cours.
- **M. Sansonnens** répond qu'il s'agit d'une étude complémentaire d'ensemble qui affine les propositions qui sont faites aujourd'hui. Par exemple, concernant le parking souterrain, il explique que la base est déjà déterminée, mais qu'il n'est pour l'instant pas encore expliqué dans le détail comment devrait se terminer la surface sur le P1, ni l'accès par la rue de Feuillasse. Il ajoute qu'il convient maintenant de se rattacher à l'ensemble des études en cours notamment pour l'arrivée du tram à Meyrin.
- **M. Girardet** rappelle qu'il avait été l'auteur d'une résolution concernant l'aménagement de la place des Cinq-Continents et constate que dans les considérants de la délibération proposée, il n'en n'est pas fait mention. Il estime que cela est dommage car cette résolution avait été acceptée quasi à l'unanimité et qu'elle donnait des directions pour l'aménagement de cette place des Cinq-Continents. Il estime qu'il aurait été courtois de mentionner sa résolution, car celle émanant des Verts, des socialistes et l'Alliance de gauche l'a été.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **M. Tschudi** met aux voix le renvoi en **commission d'urbanisme** le projet de **délibération No 47/2005**, ce qui est **ACCEPTE A L'UNANIMITE**.

\* \* \*

10. <u>Délibération relative à des mesures de préretraite destinées aux employés communaux, fonctionnaires ou auxiliaires soumis à la LPP (période: 1<sup>er</sup> janvier 2006 – 31 décembre 2008) (projet No 43a/2005). Rapport de la commission des finances (Mme Ecuyer, R)</u>

**Mme Ecuyer** donne lecture de son rapport:

# "Rapport de la commission des finances du mardi 6 décembre 2005

<u>Concerne</u>:délibération 43/05 relative à des mesures de préretraite destinées aux employés communaux, fonctionnaires ou auxiliaires soumis à la LPP (période :1<sup>er</sup> janvier 2006 -31 décembre 2008).

Président: Pierre Boccard

En présence de Mme Boget, maire, de M. Solai, secrétaire général, de Mme Ducommun et de M. Cela de l'administration, le président ouvre la séance.

La Commune offre la retraite à 62 ans et une possibilité de préretraite à 57 ans avec une rente diminuée. Rappelons que l'AVS n'est versée qu'à 64 ans pour les femmes et 65 pour les hommes.

Un programme de préretraite financé entièrement par l'administration communale existe depuis 1997 et il est reconduit tous les trois ans au moyen d'une délibération présentée au Conseil municipal. Il se présente sous la forme d'une rente mensuelle fixe, destinée à combler la diminution de celle calculée par la caisse d'assurance du personnel (CAP). Cette rente complémentaire peut être demandée entre 57 et 60 ans, pour une durée maximum de 5 ans.

C'est une opportunité appréciable qui donne la possibilité aux employés communaux de quitter leur activité professionnelle pour des raisons personnelles avant l'âge légal, sans être trop pénalisés financièrement.

Le programme proposé pour les trois ans à venir a subi quelques modifications dont les principales sont:

- Possibilité d'étaler cette rente sur plus de 5 ans soit jusqu'au versement de l'AVS (8 ans maximum), le montant total restant le même(rente lissée);
- La rente, qui n'a jamais été indexée depuis son introduction, bénéficiera d'une petite augmentation de 1,173%, ce qui correspond à la moyenne de ces trois dernières années.

On constate que les départs en préretraite sont financièrement rentables pour la Commune. Le gain annuel moyen depuis sa mise en service est d'environ CHF 173'000, ce qui s'explique par le fait que le salaire et les charges sociales d'un fonctionnaire en fin de carrière sont plus élevés que ceux d'un nouvel engagé.

Le système s'avère donc bénéfique autant pour les fonctionnaires qui souhaitent en profiter que pour les finances communales.

De 1997 à 2005, 25 employés ont souhaité bénéficier de ce programme et pour la période 2006 - 2008, une vingtaine de personnes seraient susceptibles de partir en préretraite.

La délibération est mise au vote par le président et elle est préavisée favorablement à l'unanimité des commissaires."

- **M. Girardet** déclare que le groupe démocrate-chrétien est favorable à cette mesure pour quatre raisons:
- elle est économiquement intéressante, même si l'on considère que les compétences acquises en fin de carrière n'ont pas de prix;
- le renouvellement de cette pratique l'est pour trois ans, ainsi après avoir fait un bilan, elle pourra être à nouveau discutée à fin 2008;
- cette possibilité qui est offerte à tous les services et que ceux qui en ont bénéficié ont été satisfaits et reconnaissants;
- elle offre une rente versée selon deux modes, à savoir soit versée en une fois pendant cinq ans, soit répartie jusqu'à l'âge AVS de 65 ans.

### Mme Revillet fait la déclaration suivante:

"Cette proposition de reconduction des mesures de préretraite destinées aux employés communaux soumis à la LPP paraît être une proposition favorable à toutes les parties concernées. En effet, selon l'annexe à la délibération, la Commune est largement bénéficiaire. Les employé-e-s pour leur part, peuvent, s'ils-elles remplissent les conditions requises, décider de prendre une retraite anticipée; cette solution est parfois la bienvenue car à l'approche de la soixantaine certain-e-s souffrent de problèmes de santé.

D'autre part, donner le choix aux employés de toucher cette rente complémentaire pendant 5 ans ou jusqu'à l'âge de la retraite donne une flexibilité supplémentaire qui nous semble bienvenue.

En conclusion, maintenant que nous avons un certain recul puisque ce programme est en application depuis 1998, nous constatons qu'il remplit bien ses buts.

Les socialistes voteront donc cette délibération."

M. Le Chevalier de Préville déclare que les Verts approuvent cette délibération et la voteront favorablement.

### M. Mouraret déclare:

"Nous avons la chance, en tout cas le personnel communal, de bénéficier d'une certaine largesse de la Commune en matière d'aide au départ prématuré à la retraite. Ce n'est de loin pas le lot quotidien de tout en chacun et nous osons espérer que les heureux bénéficiaires apprécient cet avantage à sa juste valeur. Il paraît, c'est ce que le Conseil administratif a tenté de nous démontrer, que ce système est économique pour les finances communales. Tant mieux, une fois n'est pas coutume. Ces économies seraient d'autant plus évidentes si le travail sur le statut du personnel communal était porté à terme comme l'ensemble de l'Entente le demande de manière récurrente et ainsi que notre administration s'y est engagée depuis trois ans. Nous rappelons qu'il ne reste plus qu'une année pour agir avant la fin de la législature en cours et que nous comptons fermement que les engagement pris dans ce domaine soient tenus.

Le groupe radical votera donc cette délibération et ce avec d'autant plus de conviction qu'elle tombe en période de Noël."

Mme Boget estime que, vu les prises de positions des différents partis, le vote est clairement annoncé et, au nom des 20 personnes qui voient se concrétiser la possibilité d'une préretraite dans les années à venir, déclare qu'il s'agit vraiment d'un cadeau de Noël. Elle tient à exprimer la reconnaissance du personnel concernant cette possibilité qui va perdurer grâce au vote qui va se dérouler maintenant.

Plus personne ne désirant s'exprimer, il est ensuite procédé au vote de la délibération No 43a/2005

relative à des mesures de préretraite destinées aux employés communaux, fonctionnaires ou auxiliaires soumis à la LPP (période: 1<sup>er</sup> janvier 2006 – 31 décembre 2008)

Vu les mesures d'économies de fonctionnement recherchées pour l'ensemble des services et les avantages sociaux découlant d'un programme de préretraite;

Vu les négociations entre la commission du personnel, les responsables de service et le Conseil administratif;

Vu le préavis favorable de la commission du personnel par lettre du 26 février 1997;

Vu les délibérations No 1a/1997 et No 8a/2000 relatives à des mesures de préretraite destinées aux fonctionnaires communaux, votées les 25 mars 1997 et 7 mars 2000, et entrées en vigueur les 1er janvier 1997 et 2000;

Vu la délibération No 30a/2002 relative à des mesures de préretraite destinées aux fonctionnaires communaux votée le 10 décembre 2002, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Vu les économies observées sur la période de huit ans (du 1er janvier 1997 au 31 décembre 2005) dans le cadre du programme de préretraite;

Vu le rapport de la commission des finances:

Le Conseil, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 décembre 2005,

DECIDE

PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

- 1. d'appliquer les mesures de préretraite au personnel qui en fait la demande, selon les conditions annexées à la présente délibération:
- 2. d'imputer le montant des rentes annuelles sur la rubrique budgétaire No 09.307 "Prestations aux pensionnés";
- 3. de fixer à 57 ans révolus la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite anticipée (avenants à l'article 102 du statut du personnel et à l'article 70 du règlement du personnel auxiliaire fixe), sous réserve de changements législatifs:
- 4. que le programme de préretraite est introduit pour une durée de trois ans dès son entrée en vigueur, rétroactivement au 1er janvier de l'année en cours;
- 5. qu'un rapport final des incidences financières consécutives à ces mesures de préretraite sera établi.

\* \* \*

11. <u>Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 170'000.- destiné à l'acquisition du mobilier et des équipements informatiques liés à l'extension de la mairie et à sa réorganisation (projet No 33a/2005).</u>

Rapport de la commission de gérance (Mme Staffler, L)

**Mme Staffler** donne lecture de son rapport:

"Rapport de la Commission Energie, Bâtiments et Gérance du 30 novembre 2005

La séance s'ouvre à 18h30 en présence de M. Ducrot, conseiller administratif, et de Messieurs Kobler et Solai de l'administration.

Elle a pour objet l'examen de la délibération No 33a/2005 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 170'000.- destiné à l'acquisition du mobilier et des équipements informatiques liés à l'extension de la mairie.

Les dépenses prévues concernent du mobilier pour CHF 120'000.-, de l'équipement informatique pour CHF 15'000.- et une infrastructure électrique (armoire de brassage) pour CHF 35'000.-, soit un total de CHF 170'000.-.

Monsieur Ducrot expose qu'une réflexion d'économie et d'optimisation d'utilisation des locaux a été menée dans la décision d'équipement. Le mobilier existant sera réintégré.

Monsieur Kobler rappelle qu'en juin 2005, le conseil municipal a voté une délibération pour l'extension de la mairie, au sud-ouest du bâtiment actuel.

Les services auxquels la population a accès tels que la sécurité municipale, la protection civile notamment seront situés au rez-de-chaussée; à l'étage seront notamment installés le secrétariat et les services de back-office (ressources humaines, archivage, informatique, Meyrin-Qualité).

L'acquisition de chaises visiteurs supplémentaires pour l'accueil à l'entrée est proposée.

La liste du matériel nécessaire est citée par le représentant de l'administration avec ses prix pour les bureaux, chaises, armoires, tables de conférences, chaises visiteurs, ordinateurs et imprimantes.

La discussion est ouverte.

Un commissaire déplore qu'on présente à la Commission une délibération sans lui soumettre par écrit la liste précise de tout le matériel qui sera acquis, dans les détails. Ces informations étant toutes en possession de l'administration, qui les a communiquées oralement aux commissaires, il est finalement admis que la liste du mobilier à acquérir sera jointe à la délibération, dans les documents pour le Municipal, ce qui , je le constate, a été fait.

Un autre commissaire s'étonne que le coût de l'installation du câblage n'ait pas été intégré au crédit de construction voté par le municipal, car ne s'agissant pas de mobilier à proprement parler, il n'a pas à se trouver dans la présente délibération. Il est également sceptique sur le montant de CHF 35'000-, qui lui semble beaucoup trop élevé et déplore le manque d'informations techniques permettant de l'expliquer.

Il lui est précisé que les armoires de brassage ont certes été installées mais leur capacité ne suffit pas à satisfaire les besoins requis par l'extension des locaux. Le câblage compris dans la délibération votée par le municipal en juin pour l'extension de la mairie ne comprenait pas le câblage jusqu'au local informatique.

Plusieurs commissaires manifestent leur surprise et leur insatisfaction sur cette réponse; ils sont plusieurs à considérer que cette somme de CHF 35'000.- devrait être retirée du projet de délibération.

Cela étant, un commissaire calme certains esprits en rappelant que cette séance étant celle de la Commission Energie, il ne serait pas opportun d'ôter ce montant de la délibération.

Le coût du mobilier n'a pas fait de remarque particulière, hormis pour les chaises de bureau, propos auxquels il est répondu que la Commune doit respecter les directives MSST de la sécurité du travail.

La délibération est modifiée en ce sens qu'elle portera non seulement sur l'acquisition du mobilier et des équipements informatiques liés à l'extension de la mairie, mais aussi "à sa réorganisation".

Elle est acceptée par 6 oui, 1 non et 2 abstentions.

La séance est levée à 19h20."

**M. Devaud** déclare que le groupe DC votera favorablement cette délibération parce que les doutes émis concernant l'installation du câblage ont été levés. Il reste cependant perplexe face aux coûts de cette installation, car il estime que ce coût aurait dû être pris directement dans le projet de construction global au départ. Il estime donc que ces CHF 35'000.- aurait dû être intégrés au CHF 889'000.- votés précédemment.

Il fait cependant remarquer que entre la délibération présentée de CHF 31'200.- et les CHF 35'000.-, il y a CHF 3'800.- d'écart et se demande si la délibération peut être votée sans autre malgré cette différence.

### M. Iswala fait la déclaration suivante:

"En juin dernier, le Conseil municipal a voté une délibération pour l'extension de la mairie afin de répondre au manque de locaux de l'administration communale.

L'acquisition du mobilier et des équipements informatiques ne sont que la suite logique liée à cette extension de la mairie et à sa réorganisation.

Le coût nous paraît raisonnable après vérification de la clause du besoin et par conséquent, le groupe socialiste votera ce crédit de CHF 170'000.-."

### Mme Doudin déclare:

"Nous estimons normal de donner des conditions de travail correctes au personnel de la Commune. Vu le choix et le prix tout à fait standard des équipements proposés, nous acceptons sans hésitation cette délibération et ce d'autant plus que les éléments en bois seront aux normes FSC conformément à la résolution votée à l'unanimité en janvier 2004."

# Mme Feusier déclare comme suit:

"Le groupe radical apprécie d'avoir pu prendre connaissance du détail des chiffres qu'il aurait été logique de posséder déjà lors de la commission. Il accepte néanmoins de voter cette délibération."

**M. Kirschmann** annonce que le groupe libéral ne s'opposera pas à cette délibération. Cependant, il estime exagéré le coût de huit appareils téléphoniques pour CHF 6'200.- et demande de quel type d'appareil il s'agit.

Concernant la différence de coût des infrastructures électriques, **M. Ducrot** répond que le Conseil administratif n'avait pas la possibilité de modifier cette délibération du fait que la commission l'avait votée telle quelle. Il ajoute qu'il appartient maintenant au Municipal de modifier ce montant s'il le désire, car lui seul en a les compétences.

Au sujet du coût des appareils téléphoniques, il précise que ce montant est lié à la liste informatique, mais il déclare ne pas connaître la raison détaillée de ce coût.

- M. Boccard rebondit sur les propos de M. Ducrot en déclarant que la commission a voté la délibération telle que présentée, car elle n'était pas en possession du détail des coûts. Maintenant, après avoir pu prendre connaissance de ce détail, il ajoute qu'il a été remarqué cette différence qui a engendré la question de M. Devaud.
- **M. Devaud** propose de notifier ce montant de CHF 3'800.- dans une rubrique "divers et imprévus".
- **M. Tschudi** fait remarquer que cette rubrique "divers et imprévus" apparaissant déjà dans l'exposé des motifs, il n'est donc pas nécessaire de le soumettre au vote.

Personne d'autre ne désirant s'exprimer, **M. Tschudi** soumet au vote la <u>délibération No 33a/2005</u>

relative à l'ouverture d'un crédit de <u>CHF 170'000.-</u> destiné à l'acquisition du mobilier et des équipements informatiques liés à l'extension de la mairie et à sa réorganisation

Vu les besoins exprimés à court et moyen terme par l'administration en espaces de travail;

Vu la délibération No 09a/2004, approuvée en date du 14 septembre 2004, ouvrant un crédit de CHF 350'000.- destiné à l'étude de la mairie dont la Commune a un urgent besoin;

Vu la délibération No 34a/2004, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 889'000.destiné à la construction d'une extension du bâtiment actuel de la mairie, voté le 14 juin 2005,

Vu le rapport de la commission de gérance:

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 décembre 2005,

### DECIDE

### PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

 d'ouvrir un crédit de <u>CHF 170'000.</u> destiné à l'acquisition du mobilier et de divers équipements informatiques liés à l'extension de la mairie et à sa réorganisation,

- de comptabiliser la dépense nette prévue s'élevant à CHF 170'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
- 3. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 170'000.- en 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dans la rubrique 08.331 dès 2007.

\* \* \*

- 12. <u>Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 120'000.- destiné à financer l'aménagement du jardin de la découverte implanté dans le périmètre du Globe de la science et de l'innovation du CERN (projet No 37a/2005). Rapport de la commission de l'environnement (M. Tremblet, DC)</u>
- **M. Tremblet** donne lecture de son rapport comme suit:

"Sous la présidence de M. de Préville et en présence de M. Jean-Claude Ducrot, conseiller administratif, ainsi que de MM. Olivier Châtelain et René Monnet, chefs de service, et de notre verbaliste Mme Donzé, la commission s'est réunie dans un lieu inhabituel: le Globe de l'Innovation.

C'est à 18h30 que la séance s'ouvre en accueillant nos hôtes d'un soir:

- M. Jean-Luc Baldy, responsable du groupe génie civil du CERN
- M. Friedmann Eder, en charge des relations avec les Etats hôtes
- M. Bernard Pelleguer, responsable du Globe de la Science et de l'Innovation
- M. Carlo Wyss, initiateur du projet

Avec comme ordre du jour la délibération N° 37/2005 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 120'000.- destiné à financer l'aménagement du jardin de la découverte, implanté dans le périmètre du Globe de la science et de l'innovation du CERN.

Avant de traiter cette délibération à proprement parler et après avoir été accueilli par M. Friedman Eder, M. Carlo Wyss nous présente en bref le CERN et M. Bernard Pellequer, cette merveilleuse construction que la plupart d'entre nous retrouve ici avec beaucoup de plaisir. Dès le début de l'année prochaine, le 1<sup>er</sup> étage accueillera les expositions temporaires ainsi qu'un forum et dès 2007, l'exposition permanente, actuellement en cours d'élaboration, prendra place au rez-de-chaussée.

Puis vient la présentation du projet qui nous occupe par M. Chatelain. L'idée, nous dit-il, est d'essayer de planter les essences qui ont été utilisées pour la construction, comme un clin d'œil à cette majestueuse construction composée de plusieurs bois différents.

S'en suit la longue liste, en latin dans le texte mais que, vu que mes compétences en la matière ne sont pas à la hauteur de celles de notre chef de service, je ne la reprendrai pas! Mais en français, je peux dire que nous retrouverons des Chênes pédonculés, des Charmes ou Charmilles, des Sapins de Douglas, des Pins Sylvestres, des Epicéas et des Mélèzes.

L'ensemble de ces essences sera planté le long du chemin de Maisonnex-Dessus, non pas de manière symétrique mais de manière à former un écran libre et naturel. Les Chênes et les Charmes, déjà existants, seront déplacés. Pour certains, la motte des racines devrait approcher les 5 tonnes!

Quant à l'esplanade elle-même, rien ne sera prévu du côté de la route, hormis les panneaux d'information sur les expositions. De l'autre côté, prendra place le Jardin de la Découverte, avec un espace ludique où des expériences de physique seront accessibles au public, ainsi qu'une place de pique-nique. Le tout sera aménagé par étape, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Puis les 4 représentants du CERN quittent la salle et M. le Président ouvre la discussion. S'en suit alors quelques questions dont les réponses données nous apprennent encore que la dimension des arbres mis en place devrait être environ de 3-4 mètres, qu'il s'agit d'arbres âgés d'une douzaine d'années, qu'ils seront achetés dans des pépinières genevoises vu le caractère local des espèces et que le nombre total d'arbres sera d'environs 50. Puis on apprend encore que les travaux ne seront pas faits par notre équipe du CVH mais par une entreprise privée, que le montant de la délibération inclut également une somme pour changer une partie de la terre qui est de mauvaise qualité car faite de remblais et que nous bénéficierons également d'un entretien de deux ans comme garantie.

La délibération est mise au vote et est acceptée à l'unanimité des 10 membres présents.

La séance est levée à 19h40 et est suivie d'une sympathique collation offerte par nos hôtes d'un soir."

### **Mme Despond** déclare:

"Pour les raisons suivantes, le groupe radical acceptera cette délibération:

- la synthèse entre les essences utilisées pour le Globe et le paysage arboré est fidèle aux deux parties, soit l'armature et le paysage;
- ces arbres ne cacheront pas le Globe, car des panneaux lumineux signaleront ce Globe ainsi que les manifestations futures;
- les arbres proviennent de Suisse et de Genève, en particulier, donc une production suisse:
- l'entretien de l'ensemble est prévu pour deux ans;
- le Globe de la science se devait d'avoir un environnement digne de lui."

Quant à **M. Wyss**, il déclare que le groupe socialiste soutient cette délibération comme il l'a soutenue à la commission de l'environnement du 15 novembre dernier et acceptera cette demande de crédit.

**Mme Zwick-Merchan** souligne l'excellent accueil qui a été réservé à la commission de l'environnement par tous les responsables du CERN. Elle demande à toutes les personnes présentes ce soir de voter favorablement ce projet et ne tarit pas d'éloges sur l'exposition actuellement en cours au CERN.

Elle estime que c'est une manière de souligner une certaine réciprocité car si le CERN se charge d'animer ce Globe de la science, la Commune peut bien se charger de son aménagement extérieur.

- **M. Tremblet** déclare que son groupe soutient à 100% cette délibération et qu'il se réjouit de voir cette merveilleuse construction au milieu d'un sympathique aménagement.
- **M. Kischmann** annonce que le groupe libéral soutiendra cette délibération et rappelle qu'il avait demandé le vote immédiat. Il regrette juste que cet aménagement manque de bouleau.

[Rires.]

Quant à **M. Chambers**, il regrette que le jardin ne soit pas du côté de la route de Meyrin, car lorsque l'on arrive sur cette route on ne voit que du béton.

**M. Ducrot** estime que cet objet va être accepté et pense que c'est une contribution supplémentaire de la commune de Meyrin à cette grande organisation internationale. Il répond à M. Chambers en lui expliquant que cet aménagement a été étudié par rapport à l'implantation du Globe de l'Innovation et que ces arbres, de grande envergure, s'ils sont plantés devant le Globe vont le masquer. Il ajoute qu'il y aura encore un certain nombre d'aménagements et qu'un travail sera fait avec le Fonds d'art contemporain pour organiser des expositions qui contribueront à souder la commune de Meyrin avec le CERN.

Il ajoute que, par rapport au bouleau, d'après les cours de dendrologie qu'il a pu suivre avec M. Chatelain, il sait que la pérennité du bouleau n'est pas aussi excellente que celle d'un chêne et s'il n'a pas été mis de bouleau, c'est que le boulot c'est tout ce qui se fait à l'intérieur des cerveaux du CERN.

**Mme De Weck Haddad** répond à M. Chambers en lui rappelant qu'avec l'arrivée du tram il faut réfléchir avant de faire des installations trop définitives et ajoute que le groupe des Verts acceptera volontiers cette délibération.

**M. Iswala** ajoute que si l'implantation a été prévue derrière le Globe, c'est pour éviter de distraire les conducteurs et éviter ainsi les accidents.

[Rires.]

**Mme Despond** souligne que si M. Ducrot a parlé du bouleau, il a oublié de mentionner le charme.

Il est ensuite passé au vote de la délibération No 37a/2005

relative à l'ouverture d'un crédit de <u>CHF 120'000.</u>- destiné à financer l'aménagement du jardin de la découverte, implanté dans le périmètre du Globe de la science et de l'innovation du CERN

Vu la possibilité de marquer le 50<sup>ème</sup> anniversaire du CERN par une action communale pérenne;

Vu la résolution votée par le Conseil municipal en date du 11 février 2003 demandant au Conseil administratif de soutenir le projet [Globe de la science et de l'innovation] du CERN;

Vu l'opportunité de mise en valeur du site par la plantation d'arbres et d'arbustes;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission de l'environnement;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 décembre 2005,

### DECIDE

# PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

- d'ouvrir un crédit de <u>CHF 120'000.</u> destiné à financer l'aménagement du jardin de la découverte, implanté dans le périmètre du Globe de la science et de l'innovation du CERN,
- 2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
- 4. d'amortir la dépense en 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sur la rubrique 33.331 "Amortissement des crédits d'investissement" dès 2007.

\* \* \*

# 13. <u>Pétition de l'association Undertown. Rapport de la commission écoles et jeunesse et de la commission conjointe écoles et jeunesse et culture</u> (M. Boccard. R)

**M. Boccard** explique qu'il a dissocié ce qui est en rapport avec la pétition de tous les débats annexes et ajoute que ce soir ne sera abordé que ce qui touche à la pétition elle-même.

Il donne lecture de son rapport comme suit:

Rapport de la commission école et jeunesse du 28 septembre 2005.

Objet: traitement de la pétition demandant la mise en œuvre de travaux afin de conserver la capacité de 400 places pour les spectacles.

Sont présents, M. Tschudi, président du Conseil municipal, Mme Boget, maire, et Mme Rebetez, cheffe de service.

La pétition comprend 4'257 signatures, seules 412 sont meyrinoises.

M. Tschudi rappelle que lors de concerts, la salle accueillait 400 personnes, aujourd'hui, pour des raisons de sécurité le nombre de spectateurs est limité à 200 places.

Mme Boget précise que suite à la présentation de la situation au niveau de la sécurité, un nombre maximum de 200 spectateurs a été défini selon les normes en vigueur.

La pétition est signée par des gens ou associations qui soutiennent l'Undertown en tant que salle de spectacle.

Il ressort des discussions au niveau technique que cette salle ne peut pas être transformée pour répondre aux normes de sécurité en regard d'une capacité de 400 places.

Le président propose de renvoyer cette pétition à la commission culture, cette proposition est rejetée par 1 oui et 8 non.

Le président propose alors de renvoyer la pétition au Conseil administratif avec le rapport, cette proposition est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention."

- **M. Tschudi** remercie M. Boccard pour son rapport très clair et rappelle qu'il faut statuer sur la proposition de renvoi de la pétition au Conseil administratif.
- M. Girardet demande que cette pétition soit à nouveau renvoyée en commission écoles et jeunesse pour éviter que le débat ne s'éternise sur un problème qui est en pleine discussion actuellement à la commission écoles et jeunesse sur le devenir de l'association Undertown. Il fait part de son étonnement quant au libellé du point 13. En effet, il avait déjà demandé que cette pétition revienne au Municipal lors de sa séance du mois de novembre, immédiatement après la commission de septembre.

M. Girardet rappelle également qu'il avait été demandé que la commission écoles et jeunesse auditionne l'Undertown avec le nouveau projet institutionnel, afin d'éventuellement prendre une décision quant à la nouvelle orientation de l'Undertown. Il constate que, malgré cette recommandation faite à la commission écoles et jeunesse, il n'avait nullement été discuté d'une remise en question de l'Undertown, mais au contraire de la poursuite des activités dans ce lieu conformément aux consignes de sécurité, à savoir l'occupation par 200 spectateurs et 50 personnes faisant partie de la technique et des animateurs. Ainsi, il déclare avoir été également surpris lorsqu'il a appris que le 10 octobre, le Conseil administratif a pris l'initiative d'annoncer une rupture de toute relation avec l'association Undertown.

De plus, il relate que la reprise des discussions avait fait suite au Conseil municipal du 22 novembre dernier lors de l'étude du budget, M. Boccard avait proposé un amendement qui avait été accepté demandant de préciser si les deux lignes budgétaires prévues à cet effet, concernait bien l'association Undertown et le local Undertown et qu'il n'y avait pas de confusion. Il était également demandé dans deux commissions conjointes écoles et jeunesse et culture de suspendre la décision de rupture de dialogue et de subventionnement avec l'Undertown afin que la commission écoles et jeunesse puisse se saisir du dossier et prendre une décision engageant l'avenir de ce local.

Il explique que cette discussion ne peut pas avoir lieu ce soir, car l'on se trouve en pleine audition des partenaires et qu'une commission est d'ores et déjà convoquée le 12 janvier prochain.

Il est étonné que le président du Conseil municipal, qui est également président de la commission écoles et jeunesse, impose ce point 13 à l'ordre du jour de la présente séance alors que ce point devait revenir avec le rapport de la commission écoles et jeunesse et non pas avec celui de la commission conjointe écoles et jeunesse et culture.

Pour simplifier les débats, **M. Girardet** propose ce soir de mettre aux voix la proposition de renvoi à la commission écoles et jeunesse afin de refaire une mise au point et de revenir devant le Municipal avec une résolution de la commission école et jeunesse afin que le Conseil municipal puisse se déterminer sur l'Undertown et son local.

**M. Tschudi** concède qu'effectivement c'était une erreur d'avoir rajouter "rapport de la commission conjointe écoles et jeunesse et culture" dans le titre du point 13. Il rappelle que l'objectif était effectivement le retour de la pétition, suite au préavis pris en commission école et jeunesse, de la renvoyer au Conseil administratif.

Il résume en déclarant qu'il y a maintenant deux propositions: soit retourner la pétition au Conseil administratif, soit de la retourner à la commission écoles et jeunesse.

# Mme Bordry fait la déclaration suivante:

"Les Verts soutiennent le renvoi de la pétition au Conseil administratif en l'invitant à tenir compte de la demande culturelle contenue dans cette pétition signée par plus de 4'000 personnes.

Nous attendons donc maintenant des propositions pour faire face à deux demandes qui nous paraissent toutes deux légitimes:

L'une est d'ordre culturelle. Elle émane des jeunes, amateurs de musique électriques en tout genre et usagers de l'Undertown. Ils revendiquent pour Meyrin, ville de 20'000 habitants, une offre culturelle vraiment diversifiée. A plusieurs reprises, les Verts ont défendu l'idée que si l'on veut éviter une banlieusardisation de notre cité, il est important d'être attentif à cette diversité. Nous avons déjà perdu deux belles salles de cinéma. Cela n'implique pas forcément la création d'un nouveau lieu. L'actuel Undertown ponctuellement, le Forum, la salle Antoine-Verchère, le futur boulodrome ou la future patinoire couverte, des parcs en été, peuvent sans doute satisfaire à cette demande. L'offre culturelle meyrinoise doit être à l'image de notre ville. Elle doit traverser les âges, les pays et les différents types et styles de culture.

L'autre demande est d'ordre socio-éducative et émane plus de la FAS'e, du service communal de la jeunesse, des partenaires du réseau social meyrinois, mais également de nombreux jeunes Meyrinois qui réclament, non pas une salle de concert, mais tout simplement un lieu "où se poser", où discuter et y faire des activités. Meyrin se doit d'avoir une politique de la jeunesse qui ne néglige aucune classe d'âge.

Aujourd'hui, il est trop tôt pour se prononcer sur l'avenir de l'Undertown, un nouveau projet étant en élaboration. Mais il ne doit pas y avoir concurrence entre la politique culturelle et la politique de la jeunesse sur notre Commune."

**M. Boccard** rappelle que lors de la lecture de son rapport, il a été précisé qu'il y avait une erreur sur l'ordre du jour et que la deuxième commission n'était pas concernée par la pétition.

Il déclare être d'accord avec la proposition de M. Girardet de renvoyer cet objet en commission écoles et jeunesse afin de "dégonfler le soufflé" et de poser à plat les problèmes. Il rappelle qu'il faut différencier le local de l'Undertown de l'association et relate qu'il ne voudrait pas que le Conseil administratif déclare par la suite vouloir un autre lieu pour faire autre chose.

Il insiste sur l'importance d'être tenu informé. De plus, il précise qu'il ne veut pas que les discussions émanant de la commission soit ébruitées à de tierces personnes et cite pour exemple la lettre du Parlement des jeunes qui rapportait des propos de Mme Rebetez.

Il continue en expliquant que les conseillers municipaux travaillent en commission en essayant notamment de dédramatiser une situation, en passant par les voies officielles. De ce fait, il est favorable à éventuellement une commission élargie écoles et jeunesse qui permettrait d'expliquer la situation telle qu'elle est maintenant.

- **M. Kirschmann** déclare que des gens ont été auditionnés, mais qu'il n'a pas réussi à se faire une idée exacte sur la politique à adopter. Il relate que certains préconisent de continuer avec l'Undertown comme avant et d'autres, au contraire, ont déjà décidé de tout changer et ont déjà mis en place un programme. Il relate qu'il est content de la prise de position du Parlement des jeunes et propose de les auditionner lors de la séance de commission du 12 janvier prochain afin de savoir pourquoi ils ont soutenu cette pétition et ce qu'ils attendent de l'Undertwon "nouvelle formule".
- **M.** Iswala agrée la proposition de M. Girardet, tout en déclarant être plutôt favorable à une commission écoles et jeunesse élargie, étant donné la complexité de cette problématique.

**Mme Bordry** tient à préciser que lors de cette commission, il avait été décidé d'envoyer cette pétition au Conseil administratif afin qu'il puisse répondre uniquement sur la capacité de la salle. Il lui semble qu'il est fait un amalgame avec la problématique de la capacité de la salle et le futur projet institutionnel de l'Undertown.

M. Ballaman déclare que la commission de la culture avait été associée au débat sur l'Undertown et relève qu'il y a plusieurs problèmes qui sont présents. Il estime que des décisions sont nécessaires au sein des commissions concernées. Il insiste sur la prise en charge des jeunes au travers des concerts, mais qui doivent également être pris en charge à d'autres moments de la journée. Il souligne également la prise en charge économique de ces jeunes, car jusqu'à présent c'est la FAS'e qui s'en chargeait. Il continue en se demandant si la Commune sera d'accord d'accepter cette prise en charge, maintenant que la FAS'e se retire, c'est en tout cas ce qu'il souhaite.

**Mme Zwick-Merchan** relate qu'elle a remplacé Mme Ballaman à la dernière séance de commission écoles et jeunesse et déclare qu'elle était très mal à l'aise. En effet, elle rapporte qu'elle avait l'impression de mettre le couteau sous la gorge des gens et les personnes présentes accusaient les absentes.

Elle estime qu'il est difficile de dissocier les choses et appuie la proposition de M. Iswala de renvoyer la pétition à la commission écoles et jeunesse élargie afin que tout soit clairement expliqué.

Elle s'insurge contre le fait de simplement supprimer cette association pour des problèmes de salles, car elle estime que la Commune est responsable des jeunes et qu'il faut absolument proposer une solution de remplacement. Elle demande à Mme Boget de venir à la prochaine commission avec des propositions concrètes.

**M. Tschudi** rappelle qu'un travail a été entrepris en commission écoles et jeunesse et qu'il faut poursuivre ce travail, ensuite seulement une convocation élargie pourra être convoquée. Il invite le Municipal à se prononcer sur le renvoi de la pétition au Conseil administratif ou à la commission écoles et jeunesse et de reprendre le débat de fond en commission tel que cela est désiré par certains.

- **M.** Hulliger pense que c'est une bonne chose de considérer l'ensemble de la problématique de l'association et du lieu. Il semble intéressant de convoquer une commission élargie qui concernerait aussi la culture. Il conclut en déclarant être favorable à une commission élargie écoles et jeunesse et culture qui devrait se tenir assez rapidement.
- M. Girardet demande de limiter le débat car il lui semble qu'un consensus est en train de se faire autour de sa proposition de renvoi à la commission écoles et jeunesse. Cependant, il se rallie toutefois à la proposition de M. Iswala qui demande une commission élargie de manière à ce que tout le Conseil soit informé avec le même niveau par le Conseil administratif sur la situation actuelle. Ensuite, il déclare que la commission écoles et jeunesse pourra débattre sur cette problématique et revenir avec des propositions concrètes lors du prochain Conseil municipal.

Quant à **Mme Boccard**, elle demande si l'eau qui s'écoule à l'intérieur de l'Undertown depuis ce week-end va remettre en question l'ouverture de l'Undertown.

**M. Ducrot** déclare qu'il n'était pas au courant de ce fait et promet de s'enquérir au plus vite de ce problème d'infiltration d'eau.

Mme Boget tient à rappeler que, lors des dernières séances, les auditions n'ont pas été terminées et que lors de la séance du 12 janvier prochain, il y aura la fin des auditions. Elle rappelle qu'actuellement un travail se fait en partenariat avec la FAS'e et avec la Haute école sociale. Elle tient à signaler que Mme Rebetez n'a pas divulgué la teneur des débats en commission, mais qu'elle rencontre régulièrement les jeunes et a été amenée à leur dire qu'une réflexion était menée sur l'ouverture de l'Undertown. Elle soutient le renvoi en commission élargie afin d'informer chacun du dossier, ce qui évitera de futurs débats confus en plénière.

- **M. Tschudi** propose de soumettre au vote le renvoi de cette pétition à la commission écoles et jeunesse élargie.
- **M.** Hulliger intervient en déclarant qu'il désirerait qu'il soit défini plus précisément le type de commission élargie où va être renvoyée cette pétition et rappelle qu'il avait demandé à ce qu'elle soit également renvoyée à la commission culture.
- **M. Tschudi** propose alors un renvoi en commission élargie culture et écoles et jeunesse.
- **M. Devaud** relate qu'il était mal à l'aise lors de la commission culture et écoles et jeunesse car les éléments émis par les uns et les autres étaient confus et qu'il y avait peu d'éléments pour connaître le fonctionnement de l'Undertown. Il pense qu'il y a un travail de fond à préparer sur cette base et rejoint la proposition de M. Hulliger, à savoir que le but et le mode de fonctionnement doit être déterminé par l'ensemble du Conseil municipal. Il estime qu'il serait judicieux de créer une commission de type "ad hoc" où chacun pourrait voter.

**M.** Hulliger rappelle que lors de la formation d'une commission "ad hoc", celle-ci n'est formée que de 11 membres qui votent, il n'a pas connaissance d'une commission ad hoc où tous les conseillers municipaux se sont prononcés.

Au vu de la remarque de M. Hulliger, **M. Devaud** retire sa proposition.

Personne d'autre ne désirant s'exprimer, M. Tschudi met au vote le renvoi de la pétition en COMMISSION ECOLES ET JEUNESSE ET CULTURE ELARGIE, ce qui est ACCEPTE A l'UNANIMITE.

\* \*

# 14. Rapports des délégués à l'association Undertown (Mme Bordry, Ve, et M. Cornuz, Ve)

**M. Tschudi** rappelle qu'il y a deux rapports car M. Cornuz, démissionnaire, était délégué du Municipal à l'association Undertown et qu'il a été ensuite remplacé par Mme Bordry. Il rappelle que ces rapports de sont pas lus en séance, mais que chacun a la possibilité de poser des questions.

Rapport du délégué du Conseil municipal à la commission de l'association Undertown (M. Eric Cornuz, démissionnaire) de septembre 2004 à avril 2005

En préambule, je tiens à préciser que cette première partie de rapport annuel de l'Undertown couvre la période allant de septembre 2004 à avril 2005. Durant cette période le comité a été convoqué à 9 réunions ainsi qu'à l'Assemblée générale du 15 mars. Les différents points traités à l'ordre du jour concernaient malheureusement bien souvent des problèmes récurrents, d'ailleurs déjà signalés dans le rapport précédent. Prenons les problèmes dans l'ordre.

Tout d'abord au niveau du secrétariat, le comité doit déplorer l'impossibilité d'augmenter le pourcentage de travail pour achever les différentes tâches administratives, notamment la tenue des comptes de l'association qui continue de poser problème. Le retard accumulé ne fait que s'accentuer et met également en péril la présentation d'un budget fiable pour l'assemblée générale de mars, en tenant compte du nouveau système imposé par la Fas'e l'année passée. Il n'y a personne de complètement formé pour cette nouvelle comptabilité et les personnes qui ont été proposées pour occuper le 5% alloué ont toutes estimé que ce pourcentage serait insuffisant vu la masse de travail à abattre. Finalement, suite à un accord, la comptabilité sera pour finir bouclée par une fiduciaire mandatée par la Fas'e.

### Locaux

Suite à une demande d'agrandissement des loges, le comité a eu la désagréable surprise de recevoir une lettre de l'organe de contrôle de la sécurité des lieux qui a constaté que les sorties de secours n'étaient pas adaptées pour une salle de 400 personnes. Selon le rapport transmis, les soirées ne pourraient accueillir que 50 personnes, le double en cas d'ouverture de l'accès généralement réservé aux artistes. C'est une gigantesque claque qui a sonné les permanents et qui a été à l'origine de la pétition demandant de "sauver l'Undertown" de la fermeture.

Il faut bien comprendre que les permanents autant que le comité étaient déjà passablement fatigués par les échanges difficiles avec la Fas'e concernant la nouvelle comptabilité, ainsi que les problèmes informatiques persistants qu'ils ont connus depuis de nombreux mois.

# **Analyse institutionnelle**

A la demande commune, de la mairie de Meyrin et de la Fas'e, un rapport d'évaluation a été établi sur l'Undertown par le centre de recherche sociale. Cet organe de l'les a rencontré plusieurs acteurs internes et externes pour tenter de comprendre le fonctionnement exact du lieu. Ce document daté d'avril 2005 est à la disposition de quiconque désire le parcourir. Je citerai juste un des points de la conclusion qui dit: "les objectifs de l'action de l'Undertown se sont révélés multiples, non hiérarchisés et pas forcément cohérents. Il va sans dire qu'une telle situation est un obstacle à une gestion sereine et efficace de l'action quotidienne et des projets futurs." Voilà qui n'arrange guère le tableau, vous en conviendrez...

# **Stagiaires**

Les soirées organisées à l'Undertown se sont enchaînées week-end après weekend, non sans mal. En effet, les stagiaires si efficaces du début de l'aventure ne semblent être, de plus en plus, que l'ombre d'eux-mêmes.

Le stagiaire technique avait été assez ingérable avant l'été, en ayant ainsi la mauvaise idée de poser de gros lapins à l'équipe pendant des soirées, ce qui n'avait pas manqué d'occasionner stress et frais supplémentaires pour assurer le bon déroulement des concerts. A noter que peu avant les vacances d'été, le technicien avait menacé de se retirer pour cause de surmenage, étant donné qu'il n'était pas rare qu'il doive assurer la double fonction de technicien son ET lumière, en l'absence d'un stagiaire censé l'épauler, le tout avec un salaire largement en dessous de ce qu'il pouvait espérer gagner dans un lieu similaire. Heureusement, il était tout à fait regonflé à bloc après les vacances d'été, et ainsi prêt à rempiler avec force et motivation à la rentrée.

Le stage technique a été repris à la rentrée, une fois n'est pas coutume, par une jeune femme qui faisait partie d'un groupe répétant dans les locaux de répétition. Son groupe s'étant séparé, et connaissant elle-même une période creuse, elle a demandé du travail à l'Undertown, lieu dont elle était restée proche. C'est tout d'abord en plaisantant que le stage technique lui a été proposé et elle a relevé le défi contre toute attente.

Quant au stagiaire bar, il remplissait parfaitement son rôle avec talent et enthousiasme. Malheureusement, il a été victime d'un accident qui l'a contraint à s'arrêter. Il a été remplacé par un ex-stagiaire qui était au chômage.

# Informatique

Le dysfonctionnement du système informatique a fait perdre énormément de temps et d'énergie aux animateurs qui désespèrent d'avoir un jour de nouveau du matériel en état de fonctionnement. Une bonne partie de la promotion des soirées était effectuée par courrier électronique, mais le fichier d'adresses est perdu dans les méandres de l'informatique, un joyeux labyrinthe numérique, dont chacun modifie la disposition en essayant de trouver la sortie, ce qui complique d'autant la tâche des spécialistes pour tenter de réparer les dégâts. Le site web a également subi quelques problèmes de gestion et l'équipe redoute d'avoir perdu de nombreuses inscriptions de membres par ce biais. La solution passerait bien sûr par les services d'informaticiens encore mieux informés, mais ce genre de dépannage coûte cher, et ne garantit nullement que le parc informatique puisse être sauvé sans devoir investir dans du nouveau matériel dont le montant s'ajouterait à la facture. Des devis ont malgré tout été demandés, ainsi qu'un coup de main auprès du service informatique de la Commune.

# **Programmation**

Le rapport d'activités disponible à l'assemblée générale de mars ne présente que le détail des soirées organisées entre septembre et décembre 2004. Il est donc difficile de parler des chiffres exacts de la période 2005, en raison de ma démission de mon poste de Conseiller municipal en mai.

L'Undertown a organisé 22 soirées durant les 4 derniers mois de 2004, accueillant environ 4'000 personnes. Il y a eu 13 soirées "musicales" couvrant une large variété de styles et privilégiant comme à l'accoutumée les artistes locaux ou régionaux, dont 2 soirées un peu particulières puisque organisées par des personnes extérieures au lieu. Il y a eu également 7 soirées de matches d'improvisation toujours très appréciées par un public fidèle, et 2 soirées dansantes: les 10 ans de la radio Meyrin FM et la disco de l'Escalade du Cycle d'orientation de la Golette.

### 10 ans de l'Undertown

Pour cette année charnière, le comité a voulu mettre sur pied un projet d'open-air gratuit afin de fêter dignement cet anniversaire, et aussi de marquer son retour en dehors des murs de l'Undertown. L'un des buts avoués était d'aller à la rencontre des personnes qui ne connaissent peut-être pas le lieu, ou alors qui en ont une image négative. Malheureusement, la personne mandatée pour trouver le financement de cet événement, bien qu'ayant fourni un travail important et efficace, n'a pu que nous rapporter l'insuccès de ses démarches, puisque sur 113 demandes, 97 réponses sont toujours attendues à l'heure actuelle. La Loterie romande n'a pas desserré les cordons de la bourse et les différents organismes de la Ville de Genève contactés attendaient la décision des autorités meyrinoises pour se prononcer. Le comité espérait également un soutien par le biais du Fonds créé grâce au casino, mais il a dû vite déchanter compte tenu des délais de la naissance effective de ce Fonds. Tout ceci pour dire que, comme nous l'avons appris au début de l'année, le projet a dû être annulé en raison du manque de fonds pour le financement de ce qui aurait pu être une très belle fête.

# **Projets réguliers**

L'Undertown a renouvelé sa collaboration avec le Festival JazzContreBand, dont les 2 soirées n'ont par contre pas rencontré le succès escompté.

La collaboration avec le journal transfrontalier "L'Officieux" a été arrêtée en raison de problèmes de gestion interne. D'autre part, d'un commun accord avec l'A.S.V.M./Chat Noir, l'Undertown a gelé sa participation au projet de formation et de diffusion transfrontalière "C'est ma Tournée" faute de financement suffisant lors de la dernière édition. Enfin, l'Undertown a participé à une opération de jumelage avec l'association faîtière des clubs suisses Petzi. En septembre, sur deux soirées, des groupes locaux ont pu effectuer un échange avec des groupes alémaniques.

### Les ateliers

L'atelier hip-hop a dû s'arrêter un certain temps car le moniteur qui encadrait les jeunes avait été engagé dans un autre centre. Un remplaçant n'a pu être trouvé que durant le premier trimestre de 2005. Quant à l'atelier break, il a redémarré début septembre avec un nouveau moniteur et son succès n'a fait que croître au fil des semaines.

### Locaux de répétition

La rentrée a vu le départ de plusieurs groupes qui arrivaient au terme de leur contrat. Sur ceux-ci, seul l'un d'entre eux est resté. Deux autres groupes les ont rapidement rejoints et la dernière place a été finalement attribuée pour une durée déterminée par dérogation exceptionnelle du comité à un groupe qui ne répondait pas aux conditions d'occupation, mais qui se retrouvait "à la porte" de son ancien local de répétition à la veille d'un enregistrement studio et de plusieurs concerts.

### **Association**

L'Undertown a finalement trouvé en la personne de Laurent Schaer un nouveau président motivé et bien décidé à redynamiser une association et un comité qui perdent un peu de viqueur.

L'assemblée générale du 15 mars 2005 ne compte pas beaucoup de monde dans la salle. A peu de choses près, on prend les mêmes et on recommence. Le déficit de l'exercice 2004 se monte à CHF 720.77.

### Conclusion

C'était une lourde responsabilité que de reprendre le flambeau de délégué du Conseil municipal auprès de l'Undertown après celui qui a été les oreilles des autorités municipales pendant tant de temps, et qui nous a gratifiés de rapports complets et non dénués d'humour; je le sais, je les ai tous lus, et j'espère que celui-ci n'a pas fait exception à la règle.

Lourde responsabilité également quand on sait que cette dixième année n'aura pas été ce que l'on peut appeler un long fleuve tranquille, emprunt d'un calme et d'une certaine sagesse qu'on pourrait espérer voir se dégager d'une association qui a tenu le coup durant toutes ces années! Oh, il y a bien sûr les impondérables et les soucis habituels de toute association qui se respecte, et qui connaît la difficulté de retrouver des forces après le départ des fondateurs.

Ces premiers membres qui étaient forcément remplis d'idées, de projets et qui disposaient surtout d'une énergie débordante indispensable à l'accomplissement des devoirs établis dès la naissance de toute structure identique.

Mais le fait est que l'énergie à l'Undertown n'est plus la même. Il ne faut pas en tenir rigueur aux permanents ou au comité qui oeuvrent quotidiennement pour que l'Undertown reste un lieu de vie au milieu de la Commune, un lieu ouvert et chaleureux où chacun quel que soit son âge ou son domicile (pas forcément meyrinois) peut s'évader avec ses semblables dans une ambiance festive et non dénuée de culture. L'Undertown a rempli ce rôle pendant presque dix ans et, à l'heure où je termine mon mandat de délégué du Conseil municipal, espère de toutes mes forces que cela puisse continuer.

Rapport de la déléguée du Conseil municipal au comité de l'association Undertwon (Geneviève Bordry) de mai 2005 à décembre 2005

# Deux périodes:

- juin 2004-mai 2005: délégué du CM au comité de l'Undertown: Eric Cornuz
- mai 2005-décembre 2005 déléguée du CM au comité de l'Undertown: G. Bordry

Ce très bref compte rendu correspond uniquement à la deuxième période citée.

### Points-clés:

Prise de connaissance de la pétition lancée en avril 2005 concernant les locaux, des problèmes liés à la diminution de la capacité de la salle, ainsi que du rapport d'évaluation institutionnel.

- **24 mai**: première réunion du comité de l'Undertown.

Deux choses sont à distinguer même si elles ont été concomitantes:

- les problèmes de la capacité de la salle. Pour des raisons de sécurité, la salle Undertown ne peut désormais accueillir plus de 200 personnes (spectateurs et staff compris), alors qu'elle en accueillait plus de 400.
- les conclusions du rapport d'évaluation (demandé par la commune de Meyrin et de la Fas'e, établi par le centre de recherche sociale de la HES Sociale -CERES): le rapport constate que l'Undertown s'est écarté de son objectif socio-culturel initial pour devenir essentiellement une scène culturelle, un lieu de programmation musicale et de concert.

Ceci constitue une double remise en question: certains concerts organisés par l'Undertown ne sont désormais plus possibles en raison de la limite du nombre de spectateurs. D'autre part, la Fas'e et les autorités communales s'appuyant sur les conclusions du rapport d'évaluation demandent à l'association Undertown de revisiter le projet institutionnel en tenant compte des objectifs généraux énoncés par la Charte des centres de loisirs et des attentes des autorités communales.

Cette double remise en question va provoquer une situation très tendue, entre les professionnels de l'Undertown et le comité d'une part et les autorités communales et la Fas'e d'autre part.

L'équipe de professionnels développe une attitude de "prostration" dans ses problèmes, de démotivation, et ne parait pas se donner les moyens de réagir face aux conclusions de ce rapport d'évaluation, qui sont claires. (demande de revisiter le projet institutionnel face aux objectifs énoncés par la Fas'e et la Commune).

Les membres du comité se montrent désemparés devant la situation délicate qu'ils vivent.

Lors de ma participation à cette première réunion, j'ai essayé de jouer un rôle constructif en proposant deux personnes qui pourraient répondre à certaines questions que le comité se posait:

- une consultante, spécialisée dans ce travail d'accompagnement auprès des associations, pour les aider dans ce travail de redéfinition de la mission, des objectifs, des prestations, et des ressources nécessaires qui constituent le fondement d'un projet associatif.
- une secrétaire qui pourrait remplir le cahier des charges du secrétariat et les tâches de comptabilité.
- **Le 10 juin**: dépôt de la pétition munie de 4300 signatures ainsi qu'une vingtaine de lettres de soutien (groupes, associations, fondations, etc..)
- renvoi de cette pétition au conseil municipal puis en commission école et jeunesse.
- **6 septembre**: deuxième réunion du comité de l'Undertown.

La situation devient de plus en plus intenable. Aucun travail n'a été fait sur le projet institutionnel, alors qu'il y a des professionnels de l'action socio-éducative qui sont toujours en poste. Dans ces conditions, sans programmation d'activités et avec du temps à disposition, un travail de fond aurait pu être entrepris déjà en interne. La formation professionnelle que les animateurs reçoivent en HES leur donne des outils et des compétences pour revisiter leur travail et leur projet institutionnel, même si une aide extérieure aurait certainement été précieuse et aurait fait gagner en temps et en efficacité.

Mme Boget exige alors que le projet institutionnel (nouvelle mouture) soit rendu avant le 30 septembre. Pour l'instant la subvention est bloquée, il n'y a presque plus d'activités qui soient menées et qui justifieraient un subventionnement. L'attitude des professionnels, comme celle des membres du comité laisse à penser qu'ils n'ont pas l'air de prendre la mesure des injonctions de la Commune et de la FASE, (qui est l'employeur des animateurs), ni de mesurer les conséquences éventuelles pour leur association, et leur emploi, si rien ne change dans leur mode de fonctionnement.

# Convocation par le comité d'une AG extraordinaire le 10 octobre.

Devant présider une autre AG ce même soir, j'ai demandé à être excusée pour ce soir-là.

- Après cette date, plus aucune convocation ne m'a été adressée pour des réunions de comité.

- D'après la chronologie retracée par M. Mouraret (nouveau membre du comité de l'Undertown depuis l'assemblée générale extraordinaire, où visiblement un nouveau comité a été élu) et les propos tenus en commission école et jeunesse du 1er décembre, deux réunions ont eu lieu entre le 10 octobre et la midécembre.
- Entre temps, les rapports de travail ayant été rompus entre le Conseil administratif, la Fas'e et l'association Undertown, le comité a pensé qu'il n'y avait plus lieu de convoquer la déléquée du Conseil municipal.

\* \* \*

### 15. Projets de résolutions.

- **M.** Girardet annonce un projet de résolution, voire de délibération, concernant le Rectangle d'Or. Il relate que suite à l'information sur le Rectangle d'Or, il avait, lors de cette séance, fait la proposition de constituer une commission intercommunale et transfrontalière s'occupant exclusivement du Rectangle d'Or. Afin de préparer cette commission, il propose que la commission d'urbanisme soit saisie de cet objet et présente au prochain Conseil municipal une résolution pour la constitution de cette commission intercommunale transfrontalière sur le Rectangle d'Or.
- **M.** Le Chevalier de Préville désire soumettre, au nom de l'Alternative, un projet de délibération qui sera présenté lors du prochain Conseil municipal et demande l'autorisation de distribuer le projet aux différents membres.
- M. Tschudi répond qu'elle peut être annoncée ce soir, mais qu'elle ne sera pas discutée ce soir.
- M. Le Chevalier de Préville précise que ce projet concerne les tribunes de football et qu'il s'agit d'une modification relative à la délibération y relative.

\* \* \*

### 16. Projets de motions

M. Le Chevalier de Préville annonce un projet de motion concernant la rectification de taxation sur les revenus 2004. Il ajoute que l'idée de cette motion est de renoncer à ce revenu fiscal et d'inviter le Conseil administratif à se pencher sur cette possibilité dans des délais raisonnables. Il ajoute que ce projet de motion est déposé au nom de Mme Revillet, M. Charpier et de lui-même.

- **M. Tschudi** prie M. Le Chevalier de Préville de distribuer rapidement ce projet de motion afin que chacun puisse en prendre connaissance.
- **M.** Girardet comprend l'objet de cette motion et relate que le groupe de l'Entente avait également eu cette idée. Cependant, au niveau formel, il ajoute que si son groupe l'avait présenté, il l'aurait déjà annoncé en début de séance, comme cela est pratiqué habituellement.

Il continue en relatant qu'il n'a pas encore pris connaissance de cette motion, mais désire d'ores et déjà demander au Conseil administratif d'étudier la possibilité de ne pas encaisser ces trois centimes additionnels qui n'ont pas été comptabilisés sur les impôts. De plus, il relate que les comptes 2004 s'élevant à 13 millions d'excédents ont déjà été annoncés et, bien qu'il s'agisse de comptes virtuels, se basent sur un centime additionnel s'élevant à 45.

Il estime juste de demander au Conseil administratif d'étudier, sous la forme d'une motion, combien coûterait ce cadeau fiscal généré par l'administration fiscale cantonale et, le cas échéant, d'en faire profiter les Meyrinois qui ont été trop ponctionnés sur les revenus 2004.

En automne 2003, il relate que son groupe était favorable au maintien des centimes additionnels à 44, cependant ces centimes ont quand même été augmentés. Il rapporte avoir entendu samedi dernier sur la place du Village lors de la récolte des signatures pour le référendum que l'argument des Verts spécifiait que cette augmentation d'impôt servait à couvrir ce crédit de construction de CHF 11 millions pour les tribunes.

Il conclut qu'une information du Conseil administratif s'impose pour démontrer qu'il n'y a pas de relation entre les investissements à venir et cette présente augmentation d'impôts survenue juste avant Noël.

- **M. Tschudi** confirme qu'un projet de résolution doit effectivement être déposé au Bureau en début de séance, le président doit l'annoncer et il est demandé de la porter à l'ordre du jour. En revanche, concernant une motion, **M. Tschudi** cite les statuts du Conseil municipal: "celle-ci est annoncée par son auteur au poste de l'ordre du jour "projet de motion" ou à un autre moment si elle se rapporte à l'objet en discussion". Il conclut qu'il n'y a donc pas eu de vice de forme de la part de M. Le Chevalier de Préville concernant son projet de motion.
- **M.** Charpier pense qu'il y a une certaine urgence vu que l'Administration fiscale cantonale annonce l'envoi du bordereau rectificatif dans la deuxième quinzaine de janvier, ainsi il serait donc souhaitable que cette motion soit votée ce soir. Il estime que ce n'est pas une question politique mais plutôt de savoir si l'on veut faire un geste pour les concitoyens et contribuables.
- **M.** Schweizer déclare que son groupe avait également réfléchi à cette problématique et envisagé de la possibilité de faire un cadeau fiscal aux contribuables. De plus, il fait part de sa surprise quant à cette motion qui vient de l'Alternative, qui prône les augmentations d'impôts, qui en 2003 a voté un centime en plus, et qui maintenant propose de faire faire une économie aux contribuables. Il espère qu'à l'avenir, lorsqu'il sera demandé des baisses d'impôts, l'Alternative soutiendra également ces baisses.

**M. Boccard** propose aux auteurs de cette motion de modifier le titre de la motion en ajoutant "...au nom du Conseil municipal".

**Mme Ecuyer** demande si tous les contribuables ont reçu cette lettre.

Mme De Weck Haddad s'adresse à M. Schweizer et déclare que la situation est différente, les comptes étant bouclés, le risque pris est maîtrisé et l'on sait que la Commune n'est pas déficitaire.

Mme Boget complète les propos de Mme De Weck Haddad et déclare que les comptes 2004 qui ont été présentés l'ont été sur des comptes estimés. Par ailleurs, elle déclare que jusqu'à présent elle n'a eu aucune rencontre avec des représentants de l'Administration fiscale, mais uniquement un téléphone avec le directeur de l'Hôtel des finances qui a présenté des excuses suite à l'article paru dans la presse indiquant le mécontentement de la Commune de ne pas avoir été avertie par avance. De plus, elle ajoute qu'en aucun cas il n'a été fait mention d'offre de négociation et d'exonération pour les gens taxés.

**Mme Boget** précise que les gens taxés sont au nombre de 11'000 et sont soit des résidents, soit des travailleurs sur Meyrin. Elle ajoute que certains n'ont pas reçu ce courrier car ils n'ont pas encore reçu leur taxation, ce qui va rendre difficile la proposition présentée par le biais de la motion. Néanmoins, elle ajoute que si cette motion est votée, le Conseil administratif se fera un honneur de rencontrer les responsables cantonaux pour faire savoir la position du Conseil municipal et pour trouver des propositions concrètes pouvant être faites.

**M. Tschudi** rappelle qu'il y a une demande de M. Boccard adressée au motionnaires demandant leur accord pour retirer leurs noms au profit d'un titre s'intitulant "Motion proposée par le Conseil municipal".

Les motionnaires ayant donné leur accord, **M. Tschudi** conclut que cela implique qu'elle soit votée quasi unanimement.

- **M.** Girardet estime que cette motion doit être accompagnée de recommandations au Conseil administratif. En effet, il explique qu'aujourd'hui d'une part certains récoltent des signatures contre un crédit de construction voté par le Municipal et, d'autre part, d'autres présentent des arguments en disant que faute d'argent il faudra augmenter les impôts. Ensuite, il explique qu'il faudra aller vers l'Administration fiscale cantonale qui, cherchant à obtenir des revenus, va rétorquer que, selon la loi, elle doit récupérer les impôts qui ont été définis par le Conseil municipal en automne 2003. Ainsi, il conclut que l'Administration fiscale clamera qu'il n'y a donc pas de raison pour que ces impôts ne soient pas encaissés.
- **M. Tschudi** déclare que des recommandations peuvent être données par les commissaires à titre personnel dans leurs prises de position, mais celles-ci ne peuvent pas être formulées dans cette motion.
- **M.** Ballaman répond à M. Girardet en déclarant que celui-ci connaît sûrement la différence entre la lecture silencieuse et l'interprétation qui en est faite et ajoute qu'il y a des gens qui fabulent sur les propos qui sont tenus.

Il estime que tous ceux qui ont cherché les signatures l'ont fait de manière honnête.

Il rappelle que dans les schémas qui ont été présentés concernant les dépenses futures, il y a effectivement l'éventualité d'une augmentation des impôts, mais cette possibilité est valable pour tous les investissements.

M. Tschudi interrompt M. Ballaman en lui indiquant qu'il sort du sujet.

**Mme Boget** suggère de passer cette motion en votation vu l'envie de s'exprimer sur ce sujet. Elle invite néanmoins les conseillers à ne pas entrer dans trop de détails et estime que le Conseil administratif doit mesurer les limites de l'action possible. Elle ajoute, par contre, il n'est pas question de revenir sur un vote qui a eu lieu il y a bien longtemps concernant le centime additionnel.

**Mme Zwick-Merchan** annonce qu'elle va être le mouton noir, car elle n'est pas d'accord avec cette proposition de motion. Elle estime qu'il y a une certaine irrégularité car l'on ne sait pas à combien s'élèvera cette surtaxe et chacun sera taxé différemment. Elle conclut que c'est une occasion de faire plaisir aux gens, mais que ce "cadeau" représente une somme qui va manquer quelque part.

**M. Sansonnens** rappelle qu'un budget a été voté, avec des centimes déterminés, et que si le budget avait été présenté avec 42 centimes, la Commune aurait été déficitaire; or la loi exige d'avoir un budget équilibré. Il avance que le raisonnement tenu est donc possible s'il est basé sur le résultat et non sur le budget. Il conclut que bien qu'il comprenne l'idée de cette proposition de motion qui est généreuse, il évoque néanmoins un certain nombre d'éléments juridiques qui doivent être évoqués.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Tschudi** met au vote la motion

proposée par le Conseil municipal demandant au Conseil administratif d'étudier la possibilité de renoncer à la perception de la correction de taxation annoncée par l'Administration fiscale cantonale

Vu la lettre de l'Administration fiscale cantonale datée du 14 décembre 2005 annonçant aux contribuables meyrinois une correction de taxation sur les revenus 2004, suite à une erreur administrative de cette même administration;

Vu l'époque à laquelle cette correction affectera les contribuables meyrinois (janvier-février 2006);

Vu les résultats excédentaires des deux derniers exercices budgétaires de la Commune:

Le Conseil municipal, dans sa séance du 20 décembre 2005,

**INVITE LE CONSEIL ADMINISTRATIF** 

PAR 27 OUI, 1 NON ET 2 ABSTENTIONS

à étudier d'urgence la possibilité de renoncer à la perception de cette correction de taxation, afin d'éviter qu'elle soit réclamée aux contribuables meyrinois.

\* \* \*

# 17. Propositions individuelles.

Néant.

\* \* \*

### 18. Questions.

- M. Ballaman désire connaître l'état d'avancement des tractations avec le casino.
- **M. Ducrot** déclare qu'au sujet du casino le Conseil administratif a mandaté l'étude qui s'est occupée de la rédaction des documents afin qu'elle puisse y intégrer le but social avant l'envoi dudit document à Berne. Par ailleurs, il explique que les renseignements du cadre légal ont été pris par cette étude et le Conseil administratif, cet après-midi même, a décidé qu'au mois de janvier une séance de travail sera organisée en vue de mettre sur pied les instances dirigeantes de ce casino. Il conclut en annonçant que les premiers versements devraient intervenir au mois de mai.

\*\*\*\*

M. Ballaman rappelle que le Conseil municipal avait voté une délibération de CHF 10'000'000.- afin d'inciter l'Etat à commencer rapidement les travaux de la traversée du Village.

Il demande si ces travaux vont commencer cette semaine et si les 10 millions devront être versés.

**M. Sansonnens** déclare que le 31 décembre 2005, la limite de l'engagement financier de la Commune en ce qui concerne la traversée de Meyrin prendra fin. Il tient à signaler qu'il s'agira pour le Conseil municipal de faire une bonne pesée d'intérêts dans le cadre de la réalisation. Il annonce que les travaux du tram ont débuté au début du mois dans la région de Cornavin et relate qu'il y a eu hier soir une séance de commission intercommunale des transports ici-même au cours de laquelle il a été possible de voir toutes les incidences concernant le démarrage des travaux de l'ensemble du TCMC.

Il explique que dès juin 2006, les chantiers démarreront par les travaux d'assainissement le long de la route de Meyrin par le déplacement des réseaux existants pour les mettre sur les côtés de manière à pouvoir réaliser la traversée de Meyrin.

Il rappelle que ces 10 millions avaient été définis comme une incitation financière à la réalisation du tunnel et précise que ce projet de tunnel a été complété par la venue du tram à Meyrin. Il conclut en déclarant que l'occasion sera donnée de discuter de ces travaux lors de la commission d'urbanisme au début de janvier.

\*\*\*\*

**Mme Boccard** rappelle que la K-fête de la maison Vaudagne reçoit 50 à 70 jeunes par jour pour les repas de midi et que la cuisine mise à disposition est vétuste. Elle désire savoir quand la cuisine sera refaite selon les normes d'hygiène en vigueur.

Elle désire également savoir où en est l'aménagement de la place de jeux de la maison Vaudagne, car les jeux qui étaient dangereux ont été enlevés en juillet dernier.

Enfin, concernant la mise en conformité du câblage informatique, elle désire connaître l'état d'avancement des travaux.

**Mme Boget** répond que concernant la vétusté de la cuisine, fait qui a déjà été signalé il y a près d'une année, des aménagements sont en cours de réalisation. Cependant, elle tient à préciser qu'il n'a jamais été question de faire une cuisine à la Maison Vaudagne. Elle déclare qu'il s'agit avant tout d'avoir des normes d'hygiène pour réceptionner les repas qui sont faits par les cuisines scolaires et qui sont livrés à midi à la K-Fête et de pouvoir faire de la petite restauration style hamburgers et croque-monsieur.

Concernant la liaison informatique, elle répond qu'elle n'a pas reçu de demande formelle et, de ce fait, il n'y a pas eu de planification de travaux.

**M. Ducrot** répond que, concernant le remplacement des jeux qui ont été enlevés, cela n'est pas tombé aux oubliettes et le service de l'environnement sera relancé à ce sujet.

\*\*\*\*

**Mme Bordry** explique que les habitants de la rue de la Golette situés le long de la route de Meyrin ont été invités à prendre connaissance d'un concours d'architecture pour de nouveaux immeubles de la Fondation immobilière Camille Martin dans le beau parc adjacent à leurs immeubles.

Elle ajoute que même si les immeubles et l'aménagement proposés semblent intéressants, cette nouvelle densification inquiète les habitants pour plusieurs raisons:

- leurs immeubles sont dans un état pitoyable et subissent les nuisances de la route de Meyrin, ce qui ne va pas s'arranger avec les travaux de la traversée couverte;
- le parc de verdure derrière leurs immeubles relevait un peu ce cadre de vie peu enviable, or ce parc va se réduire comme une peau de chagrin, si ces nouveaux immeubles sont construits;

**Mme Bordry** désire savoir si un plan localisé de quartier existe déjà, si le Municipal sera informé et appelé à se prononcer et si une enquête publique est d'ores et déjà prévue.

M. Sansonnens répond qu'effectivement la Fondation Camille Martin, à la rue de la Golette, a prévu de mettre en valeur les droits à bâtir qu'il y a sur la parcelle, l'ensemble de la parcelle permettant encore de construire des bâtiments. Il précise que ce concours a eu lieu en dehors de la présence de la commune de Meyrin, le dossier ayant été présenté récemment, et qu'il y a une nouvelle séance de prévu. M. Sansonnens déclare ne pas être en possession de tous les détails de ce projet.

Cependant, il tient à rassurer Mme Bordry en lui assurant que les immeubles de la Golette se trouvant le long de la route de Meyrin en forme de cross vont être transformés. Il précise que ces immeubles font partie du Fond de valorisation de la Banque cantonale de Genève et c'est la Fondation Camille Martin qui les a acquis et qui va les transformer. De plus, afin d'assurer une bonne péréquation financière sur l'ensemble de la parcelle, il ajoute que la Fondation désire faire valoir ses droits à bâtir. Il reste encore à modifier le plan localisé de quartier, afin d'obtenir les autorisations de construire et termine en déclarant que ce projet reviendra au Conseil municipal en temps voulu.

\*\*\*\*

**Mme Ecuyer** pense qu'il doit y avoir un nombre impressionnant d'enseignants dans l'école des Champs-Fréchets, car dans le parking situé derrière l'école il y a plus de 34 places qui sont réservées au corps enseignant. Elle estime exagéré le nombre de places réservées et rapporte qu'elle est souvent sollicitée par des habitants qui se plaignent de ne pas pouvoir se parquer à cet endroit de 7h00 à 17h00.

**M. Ducrot** déclare qu'il y avait beaucoup de réclamations, car il y avait dans ce parking que des voitures-ventouses des habitants du quartier qui ne veulent pas louer de places de parking dans les garages souterrains. Il ajoute que ce parking est réservé aux activités de l'école, et pas seulement au corps enseignant, et concède que le nombre de places accordées est supérieur au nombre d'enseignants.

Il ajoute qu'en dehors des heures de classe, ce parking peut être utilisé par les personnes qui ont à faire dans ce quartier, mais pas pour celles utilisant ces places de parc comme un garage.

Cependant, il annonce être prêt à examiner la possibilité de restreindre le nombre de places réservées, tout en rappelant que la voie publique n'est pas un garage à des fins privées.

\*\*\*\*

Mme Ecuyer déclare avoir été interpellée par des personnes de Cointrin qui ont fait part de leur étonnement par rapport aux bacs à fleurs situés aux chemins Riant-Bosquet et des Sapins. En effet, elle explique que ces bacs sont tellement bas qu'ils ne sont pas visibles dans les rétroviseurs, ce qui fait la joie des carrossiers du quartier.

**M. Ducrot** explique qu'en hiver il est difficile de mettre des décorations florales qui permettraient aux automobilistes de mieux apprécier les distances. Il relate que suite à une rencontre avec une délégation du quartier, durant les vacances, avec M. Sansonnens et lui-même, celle-ci avait approuvé à l'unanimité le mobilier urbain proposé.

\*\*\*\*

**M. Boccard** désire savoir si l'effet suspensif à la décision du Conseil administratif qu'avait prise la commission conjointe culture et écoles et jeunesse a été retransmise par voie officielle et dans la négative pourquoi.

Mme Boget déclare que l'effet suspensif ne peut pas être pris en considération concernant tout ce qui touche les travailleurs sociaux qui sont sur le lieu. Concernant l'association Undertown, elle explique qu'il y a une négociation concernant l'utilisation du lieu et ajoute que le président sera invité à participer au débat avec les différents partenaires. Elle annonce qu'il n'y a pas eu d'effet suspensif à la demande de la commission conjointe. Elle rappelle le contexte légal qui lie la Commune et la FAS'e, ainsi que les responsabilités qui incombent à un conseiller administratif sur certains dossiers et indique qu'elle s'en est tenue à ces informations et aux négociations qui ont lieu avec l'autorité cantonale.

M. Boccard demande donc si l'association rend bien les locaux le 17 janvier.

**Mme Boget** répond que la reddition des locaux à l'association a été fixée au 17 janvier et les démarches administratives en découlant sont actuellement menées par ses services. Elle précise que ces mesures concernent uniquement l'association et non pas les jeunes qui occupent les locaux et qui en gardent l'utilisation en tant que jeunes Meyrinois.

\*\*\*\*

**M.** Charpier relève le manque d'information donné par le Conseil administratif sous le point 2 de l'ordre du jour et fait part qu'il a été frustré par des questions de citoyens qui lui ont notamment demandé la raison des travaux sur la Gravière, car il n'était pas du tout au courant.

Il relate qu'il s'est aujourd'hui même rendu sur place et a pu constater qu'il s'agit de la construction d'un parking destiné au personnel du centre commercial. Il estime qu'en tant que conseiller municipal il devrait être à même de pouvoir répondre à ce genre de question.

De même, il a été interpellé concernant l'ouverture d'un chantier à l'avenue de Feuillasse et déclare que, là non plus, il n'est pas au courant de ce qui va s'y passer.

Il pense que le Conseil administratif pourrait, dans ses communications, informer des préavis qu'il a donnés et des futurs gros chantiers qui se présentent. Il pense que c'est une information que le Municipal devrait obtenir pour la transparence des choses et surtout afin de pouvoir renseigner la population quand il est sollicité.

M. Sansonnens répond que toute une série d'informations va être communiquée au Municipal. Concernant la mise en place du parking provisoire sur la Gravière, il concède qu'une information aurait pu être donnée en précisant qu'il est mis en place par le centre commercial de Meyrin et est exclusivement réservé à ses collaborateurs. Il ajoute que c'est par anticipation des travaux qui vont être engagés pour l'assainissement et les travaux liés à l'arrivée du tram que le centre commercial a décidé de faire un parking supplémentaire réservé aux collaborateurs. La gestion de ce parking est de leur ressort et celui-ci va durer quelques années jusqu'à la mise en service du tram et à la réalisation du parking couvert.

Concernant les chantiers à venir sur Meyrin, **M. Sansonnens** explique qu'il a été préparé un courrier pour informer les gens du voisinage et précise que se sont les chantiers de l'assainissement qui doivent précéder les travaux liés au TCMC. Le Conseil administratif a pris la décision de faire une information à l'ensemble de la population par le biais du journal communal *Meyrin Ensemble* et de réserver en permanence une place dans ce journal de manière à pouvoir communiquer au fur et à mesure l'évolution des travaux. D'autre part, dans les dernières discussions dans le cadre du TCMC une information devra également être faite en parallèle pour tous les travaux concernant le tram, à savoir le début des travaux liés à la traversée de Meyrin, les travaux liés au viaduc qui ira de la route de Meyrin jusqu'à la rue De-Livron, l'élargissement de la rue Lect, etc. il promet qu'une planification de ces travaux est en cours et que le Municipal sera informé au fur et à mesure. Une séance d'information réservée aux conseillers municipaux sur l'ensemble des travaux est également prévue dont la date n'a pas encore été fixée.

\*\*\*\*

**M. Schweizer** relate qu'il y a environ trois ans en arrière, c'était l'inauguration en grande pompe de la place de Meyrin-Village où tout le monde était content. Une année après, ce fut la découverte des coûts qui avaient largement dépassé le budget et maintenant on s'aperçoit que les pavés posent problème. En effet, ceuxci bougent et se descellent.

Ainsi, avant de retrouver des pavés dans les vitrines des commerces ou dans les vitres de la salle Antoine-Verchère, il estime qu'il faut prendre des mesures, même si cela entraîne inévitablement des coûts supplémentaires. De plus, il continue en expliquant que ces pavés qui bougent occasionnent des accidents dont le pharmacien doit s'occuper.

Il demande donc d'étudier ce problème rapidement et de faire le nécessaire afin d'y remédier.

\*\*\*\*

Concernant la salle Antoine-Verchère, **M. Schweizer** rappelle que des travaux d'aménagement sont prévus pour améliorer, notamment, le plancher et le chauffage et demande quand ces travaux vont intervenir. Il espère que ceux-ci pourront être exécutés durant les vacances d'été ce qui permettrait de pouvoir utiliser cette salle pour toutes les activités qui s'y déroulent en temps ordinaire, comme le marché de Noël, les séances de gymnastique, le concert de Noël de la fanfare et autres.

**M. Sansonnens** répond que concernant les pavés de la place de Meyrin-Village, il a vu qu'effectivement quelques pavés manquants, mais ne se doutait pas de la gravité du problème, il promet de s'en occuper. Il explique qu'autour de la fontaine, les pavés avaient été scellés, ce qui n'est pas le cas pour tous les autres pavés de la place.

En ce qui concerne la salle Antoine-Verchère, **M. Sansonnens** confirme qu'une étude est en cours et que l'on attend l'évaluation des coûts. Dès que cette étude sera finalisée, une demande de crédit par le biais d'une délibération sera proposée au Municipal. Il ajoute que lors de la planification des travaux, il sera tenu compte des différents besoins d'utilisation.

\*\*\*\*

- **M. Jimenay** désire connaître le financement du parking de la Gravière et demande pourquoi celui-ci est réservé exclusivement aux collaborateurs du centre commercial, alors qu'il aurait peut-être mieux valu l'agrandir pour permettre à un grand nombre de Meyrinois d'en profiter.
- M. Sansonnens répond qu'il s'agit d'une opération privée et le financement est entièrement à charge du centre commercial. Il n'a jamais été question de faire un parking à cet emplacement pour les utilisateurs du centre commercial.

De plus, il ajoute qu'en fonction des travaux liés notamment à la réalisation du P1, il a été prévu d'utiliser le terrain de football à côté du P2 pour agrandir la place de stationnement pour les visiteurs du centre commercial durant toute la période des travaux.

\*\*\*\*

- M. Girardet déclare que sa question porte sur le chemin du Roussillon, chemin réservé exclusivement au trafic agricole, reliant la cité des Champs-Fréchets au hameau de Mategnin. Il annonce avoir été interpellé par la présidente de l'association des habitants de Mategnin, Mme Bertschi, qui lui a demandé la raison de l'interruption de l'éclairage à 22h00. Il se souvient qu'il y a environ quatre ans, cette question avait déjà été soulevée et il avait été répondu que c'était en raison de la proximité de la réserve naturelle afin d'éviter de déranger les animaux y habitant. Ainsi, il explique que dès 22h00, ce passage devient peu sûr et les gens ont peur de rencontrer des chiens errants, des sangliers ou d'autres animaux sauvages. Il pense que cette problématique est très sérieuse car les jeunes qui rentrent de soirées tardives en empruntant les bus TPG, veulent pouvoir emprunter cette route en toutes saisons et par tous les temps, car la route de Ferney est très dangereuse de nuit pour les piétons.
- **M.** Girardet demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de rétablir l'éclairage quand on sait que pour aller de Meyrin-Village à la Cité, on a fait à grands frais un cheminement lumineux alors qu'il y avait déjà partout des lampadaires et que l'on sait que la rue des Lattes qui est éclairée toute la nuit est très proche de la réserve naturelle.
- M. Sansonnens déclare que le problème va être étudié et une réponse sera donnée ultérieurement.

\*\*\*\*

- **M.** Girardet fait part de son étonnement concernant la délibération pour les déficits des clubs car cette délibération a été étudiée et préavisée en commission et se demande pourquoi elle n'a pas été ajoutée à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Il se demande comment il va pouvoir être répondu aux clubs qui désirent boucler leur compte à fin 2005 et comment la Commune va pouvoir faire figurer cette délibération, pour autant qu'elle soit votée lors du prochain Conseil municipal, dans ses comptes 2005.
- **M.** Ducrot répond que cette délibération n'a pas été mise à l'ordre du jour car M. Genequand étant malade depuis environ trois semaines, il a été difficile d'examiner la finalité de cette délibération. Cela sera chose faite pour la séance du Conseil municipal du 24 janvier 2006.

\*\*\*\*

en

Concernant la mise entre parenthèses de la date butoir du 17 janvier pour l'Undertown émise par la commission, **M. Hulliger** désire savoir si le Conseil administratif suivra ce préavis. De plus, concernant l'aspect financier, il demande si une aide financière est apportée à l'association.

**Mme Boget** relate que l'aide financière existe depuis près de 18 mois pour l'Undertown, car cela fait le deuxième exercice que l'association est incapable de boucler ses comptes. Elle rapporte que l'année passée déjà, c'est une fiduciaire mandatée par la FAS'e qui a dû venir faire les comptes. Il a été convenu avec la FAS'e que la même fiduciaire interviendrait et mettrait à jour la comptabilité de l'association.

Mme Boget désire faire un raccourci immense en expliquant que le comité de l'Undertown n'étant plus en mesure de maintenir un lien fort avec la jeunesse meyrinoise, le service des actions sociale et jeunesse, en collaboration avec la FAS'e, met en place des éléments nécessaires pour l'ouverture du lieu à tous les jeunes de Meyrin. Elle ajoute qu'une place importante pour la culture a également été demandée, et dans le projet de négociation de l'utilisation du lieu, il sera tenu compte de ces éléments. Elle conclut en déclarant que ces éléments seront présentés lors de la séance du 12 janvier 2006.

\* \* \*

# La séance est levée à 21h15/SD.

	Lu par le Bureau du Conseil municipal date du 21 février 2006.
Le 1er Secrétaire:	Le Président:
Didier SCHWEIZER	Pierre-Alain TSCHUDI